



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Sénégal 2050

AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

## MONTANT : 400 MILLIARDS DE FCFA

Période de souscription : Du 2 au 22 décembre 2025



Émission A  
3 ans

**6,40%**

Montant :  
85 milliards de FCFA

Émission B  
5 ans

**6,60%**

Montant :  
125 milliards de FCFA

Émission C  
7 ans

**6,75%**

Montant :  
105 milliards de FCFA

Émission D  
10 ans

**6,95%**

Montant :  
85 milliards de FCFA

Émetteur



Arrangeurs



Co-arrangeurs



Chefs de file



Co-chefs de file



SYNDICAT DE PLACEMENT

**Bénin** : Africabourse, AGI, BFS, SGI Bénin, UCA. **Burkina Faso** : Coris Bourse, IFI, SBIF, SA2IF. **Côte d'Ivoire** : Attijari Securities West Africa, Atlantique Finance, BICI Bourse, BNI Finances, BOA Capital Securities, Bridge Securities, BSIC Capital, EDC Investissement Corporation, GEK Capital, Hudson & Cie, Kerales Finance, MAC African SGI, Matha Securities, NSIA Finance, Oragroup Securities, Phoenix Capital Management, SGCS WA, Sirius Capital. **Mali** : SGI Mali, CIFA Bourse SA, Global Capital. **Niger** : SGI Niger. **Sénégal** : ABCO, CGF Bourse, Everest Finance, FGI, Impaxis Securities, Invictus Capital Finance. **Togo** : SGI Togo.

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros EE/25-30, EE/25-31, EE/25-32 et EE/25-33.

<b>Sigles et abréviations</b>	<b>3</b>
<b>Liste des tableaux et figures</b>	<b>4</b>
<b>Avertissement de l'AMF-UMOA</b>	<b>5</b>
<b>Attestation de l'émetteur</b>	<b>6</b>
<b>Politique d'information</b>	<b>7</b>

## **1. Présentation de l'opération** **8**

<b>1.1. Cadre de l'émission</b>	<b>9</b>
1.1.1. Autorisation du Ministère des Finances et du Budget du Sénégal	9
1.1.2. But de l'opération et destination des fonds mobilisés	9
<b>1.2. Caractéristiques de l'émission</b>	<b>9</b>
1.2.1. Principales caractéristiques de l'émission	9
1.2.2. Souscripteurs concernés par l'opération	13
1.2.3. Arrangeurs, chefs de file et syndicat de placement	13
1.2.4. Frais d'inscription	14
1.2.5. Service financier	14
1.2.6. Tribunaux compétents en cas de litiges	14
1.2.7. Droit applicable	14
<b>1.3. Tableaux d'amortissement de l'emprunt</b>	<b>15</b>
1.3.1. Tableau d'amortissement de l'émission A	15
1.3.2. Tableau d'amortissement de l'émission B	15
1.3.3. Tableau d'amortissement de l'émission C	16
1.3.4. Tableau d'amortissement de l'émission D	17
<b>1.4. Modalités de souscription</b>	<b>18</b>
1.4.1. Ordre de souscription et modalités de centralisation des ordres	18
1.4.2. Stratégie de placement	18
1.4.3. Règles d'allocation des ordres de souscription	18
1.4.4. Règlement et livraison des titres	19
1.4.5. Déclaration des résultats de l'émission obligataire	19

## **2. Environnement économique et financier** **20**

<b>2.1. Environnement international</b>	<b>21</b>
2.1.1. Une croissance mondiale atone et résilience en Afrique subsaharienne	21
2.1.2. Perspectives de baisse du cours du pétrole brut et de hausse du gaz naturel	21
2.1.3. Appréciation de l'euro et du FCFA sur le marché de change	22
<b>2.2. Contexte sous-régional</b>	<b>23</b>
2.2.1. Perspectives économiques favorables au sein de l'UEMOA	23
2.2.2. Inflation au sein de l'UEMOA	23
2.2.3. Politique monétaire et conditions de financement au sein de l'UEMOA	24
<b>2.3. Activités économiques au Sénégal</b>	<b>24</b>
2.3.1. Situation économique en 2025	24
2.3.2. Perspectives économiques en 2026	25
2.3.3. Une maîtrise de l'inflation	27

## **SOMMAIRE**

<b>2.4. Situation des finances publiques</b>	<b>28</b>
2.4.1. Situation d'exécution budgétaire en 2025	28
2.4.2. Grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2026	30
<b>2.5. Situation du secteur extérieur</b>	<b>31</b>
<b>2.6. Situation monétaire et financière</b>	<b>32</b>

## **3. Stratégie nationale de développement** **33**

<b>3.1. Objectifs et champ de couverture</b>	<b>34</b>
<b>3.2. Sources de financement</b>	<b>36</b>
<b>3.3. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme</b>	<b>37</b>
3.3.1. Objectifs de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2025-2027	37
3.3.2. Sources de financement envisagées	37
3.3.3. Gestion active de la dette	38

## **4. Facteurs de risque et mitigation** **39**

<b>4.1. Facteurs de risque</b>	<b>40</b>
4.1.1. Risques internes	40
4.1.2. Risques externes	40
4.1.3. Risques liés à la dette publique et aux garanties	41
<b>4.2. Mitigations</b>	<b>42</b>

## **5. Présentation générale de l'émetteur** **44**

<b>5.1. Présentation générale de la DGCPT</b>	<b>45</b>
<b>5.2. Organisation de la DGCPT</b>	<b>47</b>
<b>5.3. Interventions sur le marché financier régional</b>	<b>47</b>

## **6. Présentation du consortium** **49**

<b>6.1. Présentation des arrangeurs principaux et des chefs de file</b>	<b>50</b>
6.1.1. Présentation d'ABCO	50
6.1.2. Présentation d'Invictus Capital & Finance	52
<b>6.2. Présentation des co-arrangeurs</b>	<b>53</b>
6.2.1. Présentation d'Everest Finance	53
6.2.2. Présentation de FGI	54
6.2.3. Présentation de Société Générale Sénégal	56
<b>6.3. Présentation des co-chefs de file (... SGCS WA)</b>	<b>56</b>

<b>Annexe</b>	<b>58</b>
---------------	-----------

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

### **AMF-UMOA**

Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine

### **APE**

Appel Public à l'Épargne

### **ARC**

African Risk Capacity

### **BTP**

Bâtiment et Travaux Publics

### **CCJA**

Cour Commune de Justice et d'Arbitrage

### **CNAAS**

Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal

### **CNDP**

Comité National sur la Dette Publique

### **CSAR**

Commissariat à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience

### **CST**

Comptes Spéciaux du Trésor

### **BAT**

Bon Assimilable au Trésor

### **BCEAO**

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

### **BOC**

Bulletin Officiel de la Cote

### **BTCC**

Banque Teneur de Compte Conservateur

### **DC/BR**

Dépositaire Central / Banque de Règlement

### **DGCPT**

Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

### **FBCF**

Formation Brute de Capital Fixe

### **FCFA**

Franc CFA (Communauté financière en Afrique)

### **FMI**

Fonds Monétaire International

### **FSIPP**

Fonds de Sécurisation des Importations des Produits Pétroliers

### **GTA**

Grand Tortue Ahmeyim

### **GNL**

Gaz Naturel Liquéfié

### **ISIN**

International Securities Identification Number

### **LFI**

Loi de Finances Initiale

### **LFR**

Loi de Finances Rectificative

### **MFB**

Ministère des Finances et du Budget

### **OAT**

Obligation Assimilable au Trésor

### **OHADA**

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

### **OPEX**

Opérations avec l'Extérieur

### **PIB**

Produit Intérieur Brut

### **PPP**

Partenariat Public-Privé

### **PRES**

Plan de Redressement Économique et Social

### **SND**

Stratégie Nationale de Développement

### **SGI**

Société de Gestion et d'Intermédiation

### **SOFR**

Secured Overnight Financing Rate

### **EURIBOR**

Euro Interbank Offered Rate

### **SWIFT**

Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication

### **UEMOA**

Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

### **UMOA**

Union Monétaire Ouest Africaine

# LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

## Liste des tableaux

---

<b>Tableau 1</b>	Principales caractéristiques de l'émission	<b>9</b>
<b>Tableau 2</b>	Syndicat de placement	<b>13</b>
<b>Tableau 3</b>	Tableau d'amortissement de l'émission A	<b>15</b>
<b>Tableau 4</b>	Tableau d'amortissement de l'émission B	<b>15</b>
<b>Tableau 5</b>	Tableau d'amortissement de l'émission C	<b>16</b>
<b>Tableau 6</b>	Tableau d'amortissement de l'émission D	<b>17</b>
<b>Tableau 7</b>	Levées de fonds de l'État du Sénégal sur le marché financier régional	<b>48</b>
<b>Tableau 8</b>	Fiche signalétique d'ABCO	<b>51</b>
<b>Tableau 9</b>	Fiche signalétique d'Invictus Capital & Finance	<b>52</b>
<b>Tableau 10</b>	Fiche signalétique d'Everest Finance	<b>53</b>
<b>Tableau 11</b>	Fiche signalétique de FGI	<b>55</b>
<b>Tableau 12</b>	Fiche signalétique de Société Générale Sénégal	<b>56</b>
<b>Tableau 13</b>	Fiche signalétique de Société Générale Capital Securities West Africa	<b>57</b>

## Liste des figures

---

<b>Figure 1</b>	Projections de la croissance du Sénégal par secteur	<b>25</b>
<b>Figure 2</b>	Principaux agrégats macroéconomiques du Sénégal	<b>27</b>
<b>Figure 3</b>	Vision, objectif et axes stratégiques de la SND 2025-2029	<b>34</b>
<b>Figure 4</b>	Axe 1 - Économie compétitive	<b>35</b>
<b>Figure 5</b>	Axe 2 - Capital humain de qualité et équité sociale	<b>35</b>
<b>Figure 6</b>	Axe 3 - Aménagement et développement durables	<b>36</b>
<b>Figure 7</b>	Axe 4 - Bonne gouvernance et engagement africain	<b>36</b>
<b>Figure 8</b>	Réseau de la DGCPT	<b>45</b>
<b>Figure 9</b>	Organigramme de la DGCPT	<b>47</b>



## AVERTISSEMENT DE L'AMF-UMOA



L'octroi par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.

## ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Je soussigné, Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget, agissant au nom de l'Etat du Sénégal, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Dakar, le 17 NOV. 2025


## POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Monsieur Amadou Tidiane GAYE, assurera la politique d'information.

### Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

Avenue Georges POMPIDOU x Rue Saint Michel

BP 202 DAKAR

Téléphone : +221 33 849 41 52

Adresse électronique : [dgcptsen@tresor.gouv.sn](mailto:dgcptsen@tresor.gouv.sn)




# 1

## PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

# 1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

## 1.1. Cadre de l'émission

### 1.1.1. Autorisation du Ministère des Finances et du Budget du Sénégal

Conformément à l'arrêté n°041008 du 17 novembre 2025 en annexe, le Ministre des Finances et du Budget du Sénégal a autorisé la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal (le « Trésor public ») à émettre simultanément et sur plusieurs émissions, sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations à taux fixes pour un montant global de quatre cents (400) milliards de FCFA suivant les caractéristiques présentées dans ledit arrêté.

### 1.1.2. But de l'opération et destination des fonds mobilisés

Cette émission obligatoire vise à financer les besoins de trésorerie prévus dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025 et à soutenir les projets stratégiques de l'Agenda National de Transformation « Sénégal Vision 2050 ».

## 1.2. Caractéristiques de l'émission

### 1.2.1. Principales caractéristiques de l'émission

Tableau 1 : Principales caractéristiques de l'émission

Libellé	Caractéristique
Type d'obligations	Obligations d'État
Objet de l'opération	L'émission a pour objet le financement des besoins de trésorerie prévus dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025 et le soutien des projets stratégiques de l'Agenda National de Transformation « Sénégal Vision 2050 ».
Dénomination	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission A : État du Sénégal 6,40% 2025-2028</li> <li>Émission B : État du Sénégal 6,60% 2025-2030</li> <li>Émission C : État du Sénégal 6,75% 2025-2032</li> <li>Émission D : État du Sénégal 6,95% 2025-2035</li> </ul>
Nature de l'opération	Emprunt obligatoire par Appel Public à l'Épargne (APE)
Montant de l'émission	400 000 000 000 <sup>FCFA</sup> répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>Émission A : 85 milliards de FCFA</li> <li>Émission B : 125 milliards de FCFA</li> <li>Émission C : 105 milliards de FCFA</li> <li>Émission D : 85 milliards de FCFA</li> </ul>
Valeur nominale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission A : 10 000 <sup>FCFA</sup></li> <li>Émission B : 10 000 <sup>FCFA</sup></li> <li>Émission C : 10 000 <sup>FCFA</sup></li> <li>Émission D : 10 000 <sup>FCFA</sup></li> </ul>
Nombre de titres à émettre	40 000 000 d'obligations

Libellé	Caractéristique
Prix d'émission	10 000 <sup>FCFA</sup> par obligation
Nature, forme et délivrance des titres	Obligations dématérialisées, au porteur, inscrites en compte auprès des SGI de l'UEMOA ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs (BTCC) agréées par l'AMF-UMOA et conservées dans les livres du DC/BR.
Maturité de l'emprunt	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission A : 3 ans in fine</li> <li>Émission B : 5 ans avec 1 an de différé partiel</li> <li>Émission C : 7 ans avec 2 ans de différé partiel</li> <li>Émission D : 10 ans avec 2 ans de différé partiel</li> </ul>
Date de jouissance	La date de jouissance sera fixée dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération
Date de règlement	La date de règlement sera fixée au plus tard cinq (5) jours ouvrés suivant la clôture de l'opération
Période de souscription	La souscription sera ouverte du 2 au 22 décembre 2025. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'émetteur, après avis de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).
Taux d'intérêt nominal annuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émission A : 6,40%</li> <li>Émission B : 6,60%</li> <li>Émission C : 6,75%</li> <li>Émission D : 6,95%</li> </ul>
Paiement des intérêts	Les intérêts seront payables semestriellement à partir de la date de jouissance des titres ou le jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement de chaque émission.
Remboursement du capital	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le remboursement du capital des obligations de l'émission A se fera par amortissement in fine.</li> <li>Le remboursement du capital des obligations de l'émission B se fera semestriellement par amortissement constant avec un différé partiel de 12 mois.</li> <li>Le remboursement du capital des obligations de l'émission C se fera semestriellement par amortissement constant avec un différé partiel de 24 mois.</li> <li>Le remboursement du capital des obligations de l'émission D se fera semestriellement par amortissement constant avec un différé partiel de 24 mois.</li> </ul>
Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques	L'émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

1

2

3

4

5

6

Libellé	Caractéristique
<b>Remboursement anticipé au gré de l'émetteur</b>	<p>Sous réserve du préavis mentionné dans le paragraphe ci-après « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé », l'émetteur pourra, à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment, à partir de la date d'anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations en circulation, au pair majoré du montant d'intérêts courus à la date du remboursement.</p> <p>En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.</p>
<b>Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé</b>	<p>L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.</p> <p>Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.</p> <p>La décision de l'émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'obligations la date fixée pour le remboursement.</p> <p>En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.</p>
<b>Annulation des obligations</b>	<p>Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées par l'émetteur en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.</p>
<b>Assimilations ultérieures</b>	<p>Au cas où l'émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p>

Libellé	Caractéristique
<b>Sûretés</b>	<p>Les obligations sont sécurisées par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor public du Sénégal dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances.</p> <p>À chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI/BTCC.</p>
<b>Mécanismes de paiement</b>	<p>Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor public, donné à la BCEAO. À chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du DC/BR qui procédera au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI/BTCC.</p>
<b>Liquidité / refinancement</b>	<p>Les obligations issues de cet emprunt obligataire par émission simultanée sont admissibles aux guichets de refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le comité de politique monétaire.</p>
<b>Représentation des porteurs de titres</b>	<p>Conformément à l'article 785 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit, pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.</p>
<b>Fiscalité</b>	<p>Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident au Sénégal et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.</p>
<b>Cotation des titres</b>	<p>Les obligations issues de cet emprunt obligataire feront l'objet d'une cotation le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (2) jours après la date de règlement/livraison.</p>
<b>Restriction sur la libre négociabilité des titres</b>	<p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.</p>
<b>Codes ISIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'émission A dénommée « État du Sénégal 6,40% 2025-2028 » a reçu le code international SN0000004433 du Dépositaire Central / Banque de Règlement.</li> <li>• L'émission B dénommée « État du Sénégal 6,60% 2025-2030 » a reçu le code international SN0000004441 du Dépositaire Central / Banque de Règlement.</li> <li>• L'émission C dénommée « État du Sénégal 6,75% 2025-2032 » a reçu le code international SN0000004458 du Dépositaire Central / Banque de Règlement.</li> <li>• L'émission D dénommée « État du Sénégal 6,95% 2025-2035 » a reçu le code international SN0000004466 du Dépositaire Central / Banque de Règlement.</li> </ul>

1

2

3

4

5

6

### 1.2.2. Souscripteurs concernés par l'opération

Cette offre de placement concerne les investisseurs, personnes morales et physiques, désireux de souscrire dans la zone UEMOA. Les souscripteurs concernés sont les suivants :

- Citoyens sénégalais résidant et investisseurs privés de l'UEMOA ;
- Membres de la diaspora sénégalaise ;
- Investisseurs institutionnels de l'UEMOA (banques, assurances, caisses de retraite, etc.) ;
- Entreprises privées sénégalaises ;
- Personnes physiques résidant dans l'UEMOA et hors de l'UEMOA ;
- Investisseurs institutionnels hors UEMOA.

### 1.2.3. Arrangeurs, chefs de file et syndicat de placement

ABCO et Invictus Capital & Finance sont arrangeurs et chefs de file du placement de l'opération. À ce titre, elles structurent et placent les obligations suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

**Tableau 2 : Syndicat de placement**

Pays	SIG	Téléphone
<b>Bénin</b>	Africabourse	+229 21 31 88 35
	AGI	+229 21 31 87 33
	BFS	+229 21 31 22 00
	SIG Bénin	+229 21 31 15 41
	UCA	+229 21 31 00 21
<b>Burkina Faso</b>	Coris Bourse	+226 25 33 14 83
	IFI	+226 70 88 89 89
	SBIF	+226 25 33 04 91
	SA2IF	+226 75 20 01 01
<b>Côte d'Ivoire</b>	Attijari Securities West Africa	+225 27 20 21 98 26
	Atlantique Finance	+225 27 20 31 21 21
	BICI Bourse	+225 27 20 20 96 68
	BNI Finances	+225 27 20 31 07 78
	BOA Capital Securities	+225 27 20 30 21 22
	Bridge Securities	+225 27 20 30 77 18
	BSIC Capital SA	+225 27 20 31 90 55
	EDC Investissement Corporation	+225 27 20 31 92 24
	GEK Capital	+225 27 22 22 43 60
	Hudson & Cie	+225 27 20 31 55 00
	Kerales Finance	-
	MAC African SIG	+225 27 22 44 53 29
	Matha Securities	+225 27 20 32 14 50
	NSIA Finance	+225 27 20 20 06 53
	Phoenix Capital Management	+225 27 22 59 85 80
	<b>SGCS WA</b>	<b>+225 27 20 20 12 65</b>
Sirius Capital	+225 27 20 24 24 65	
Oragroup Securities	+225 27 20 25 55 55	

<b>Mali</b>	SGI Mali	+223 20 29 41 19
	CIFA Bourse SA	+223 20 23 50 20
	Global Capital	+223 44 90 59 74
<b>Niger</b>	SGI Niger	+227 20 73 78 18
<b>Sénégal</b>	<b>ABCO</b>	<b>+221 33 822 00 00</b>
	CGF Bourse	+221 33 864 97 97
	<b>Everest Finance</b>	<b>+221 33 822 87 00</b>
	Impaxis Securities	+221 33 869 31 40
	<b>FGI</b>	<b>+221 33 867 60 42</b>
	<b>Invictus Capital &amp; Finance</b>	<b>+221 33 832 82 32</b>
<b>Togo</b>	SGI Togo	+228 22 22 31 45

Source : ABCO, Invictus Capital & Finance

#### 1.2.4. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des obligations sur un compte auprès des SGI ou des Banques Teneurs de Comptes / Conservateurs agréés auprès de l'AMF-UMOA, des frais seront prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

#### 1.2.5. Service financier

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus et le remboursement des obligations amorties, etc.) à chaque date d'échéance sera assuré par ABCO.

#### 1.2.6. Tribunaux compétents en cas de litiges

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.

#### 1.2.7. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

### 1.3. Tableaux d'amortissement de l'emprunt

#### 1.3.1. Tableau d'amortissement de l'émission A dénommée « État du Sénégal 6,40% 2025-2028 »

Montant : **85 000 000 000** FCFA  
 Taux d'intérêt : **6,40%**  
 Remboursement : **In fine**

Maturité : **3 ans**  
 Différé : **Néant**  
 Durée : **2,78 ans**

**Tableau 3 :** Tableau d'amortissement de l'émission A dénommée « État du Sénégal 6,40% 2025-2028 »

Période (Semestre)	Capital (Début de période)	Intérêts	Amortissement	Annuité	Capital (Fin de période)
<b>Total</b>		<b>16 320 000 000</b>	<b>85 000 000 000</b>	<b>101 320 000 000</b>	
1	85 000 000 000	2 720 000 000	0	2 720 000 000	85 000 000 000
2	85 000 000 000	2 720 000 000	0	2 720 000 000	85 000 000 000
3	85 000 000 000	2 720 000 000	0	2 720 000 000	85 000 000 000
4	85 000 000 000	2 720 000 000	0	2 720 000 000	85 000 000 000
5	85 000 000 000	2 720 000 000	0	2 720 000 000	85 000 000 000
6	85 000 000 000	2 720 000 000	85 000 000 000	87 720 000 000	0

Source : ABCO, Invictus Capital & Finance

#### 1.3.2. Tableau d'amortissement de l'émission B dénommée « État du Sénégal 6,60% 2025-2030 »

Montant : **125 000 000 000** FCFA  
 Taux d'intérêt : **6,60%**  
 Remboursement : **Semestriel**

Maturité : **5 ans**  
 Différé : **1 an**  
 Durée : **2,94 ans**

**Tableau 4 :** Tableau d'amortissement de l'émission B dénommée « État du Sénégal 6,60% 2025-2030 »

Période (Semestre)	Capital (Début de période)	Intérêts	Amortissement	Annuité	Capital (Fin de période)
<b>Total</b>		<b>26 812 500 000</b>	<b>125 000 000 000</b>	<b>151 812 500 000</b>	
1	125 000 000 000	4 125 000 000	0	4 125 000 000	125 000 000 000
2	125 000 000 000	4 125 000 000	0	4 125 000 000	125 000 000 000
3	125 000 000 000	4 125 000 000	15 625 000 000	19 750 000 000	109 375 000 000
4	109 375 000 000	3 609 375 000	15 625 000 000	19 234 375 000	93 750 000 000
5	93 750 000 000	3 093 750 000	15 625 000 000	18 718 750 000	78 125 000 000
6	78 125 000 000	2 578 125 000	15 625 000 000	18 203 125 000	62 500 000 000
7	62 500 000 000	2 062 500 000	15 625 000 000	17 687 500 000	46 875 000 000
8	46 875 000 000	1 546 875 000	15 625 000 000	17 171 875 000	31 250 000 000
9	31 250 000 000	1 031 250 000	15 625 000 000	16 656 250 000	15 625 000 000
10	15 625 000 000	515 625 000	15 625 000 000	16 140 625 000	0

Source : ABCO, Invictus Capital & Finance

### 1.3.3. Tableau d'amortissement de l'émission C dénommée « État du Sénégal 6,75% 2025-2032 »

Montant : **105 000 000 000** FCFA  
Taux d'intérêt : **6,75%**  
Remboursement : **Semestriel**

Maturité : **7 ans**  
Différé : **2 ans**  
Duration : **4,08 ans**

**Tableau 5 : Tableau d'amortissement de l'émission C dénommée « État du Sénégal 6,75% 2025-2032 »**

Période (Semestre)	Capital (Début de période)	Intérêts	Amortissement	Annuité	Capital (Fin de période)
<b>Total</b>		<b>33 665 625 000</b>	<b>105 000 000 000</b>	<b>138 665 625 000</b>	
1	105 000 000 000	3 543 750 000	0	3 543 750 000	105 000 000 000
2	105 000 000 000	3 543 750 000	0	3 543 750 000	105 000 000 000
3	105 000 000 000	3 543 750 000	0	3 543 750 000	105 000 000 000
4	105 000 000 000	3 543 750 000	0	3 543 750 000	105 000 000 000
5	105 000 000 000	3 543 750 000	10 500 000 000	14 043 750 000	94 500 000 000
6	94 500 000 000	3 189 375 000	10 500 000 000	13 689 375 000	84 000 000 000
7	84 000 000 000	2 835 000 000	10 500 000 000	13 335 000 000	73 500 000 000
8	73 500 000 000	2 480 625 000	10 500 000 000	12 980 625 000	63 000 000 000
9	63 000 000 000	2 126 250 000	10 500 000 000	12 626 250 000	52 500 000 000
10	52 500 000 000	1 771 875 000	10 500 000 000	12 271 875 000	42 000 000 000
11	42 000 000 000	1 417 500 000	10 500 000 000	11 917 500 000	31 500 000 000
12	31 500 000 000	1 063 125 000	10 500 000 000	11 563 125 000	21 000 000 000
13	21 000 000 000	708 750 000	10 500 000 000	11 208 750 000	10 500 000 000
14	10 500 000 000	354 375 000	10 500 000 000	10 854 375 000	0

Source : ABCO, Invictus Capital & Finance

1

2

3

4

5

6

### 1.3.4. Tableau d'amortissement de l'émission D dénommée « État du Sénégal 6,95% 2025-2035 »

Montant : **85 000 000 000** FCFATaux d'intérêt : **6,95%**Remboursement : **Semestriel**Maturité : **10 ans**Différé : **2 ans**Duration : **5,05 ans**

**Tableau 6 :** Tableau d'amortissement de l'émission D dénommée « État du Sénégal 6,95% 2025-2035 »

Période (Semestre)	Capital (Début de période)	Intérêts	Amortissement	Annuité	Capital (Fin de période)
<b>Total</b>		<b>36 921 875 000</b>	<b>85 000 000 000</b>	<b>121 921 875 000</b>	
1	85 000 000 000	2 953 750 000	0	2 953 750 000	85 000 000 000
2	85 000 000 000	2 953 750 000	0	2 953 750 000	85 000 000 000
3	85 000 000 000	2 953 750 000	0	2 953 750 000	85 000 000 000
4	85 000 000 000	2 953 750 000	0	2 953 750 000	85 000 000 000
5	85 000 000 000	2 953 750 000	5 312 500 000	8 266 250 000	79 687 500 000
6	79 687 500 000	2 769 140 625	5 312 500 000	8 081 640 625	74 375 000 000
7	74 375 000 000	2 584 531 250	5 312 500 000	7 897 031 250	69 062 500 000
8	69 062 500 000	2 399 921 875	5 312 500 000	7 712 421 875	63 750 000 000
9	63 750 000 000	2 215 312 500	5 312 500 000	7 527 812 500	58 437 500 000
10	58 437 500 000	2 030 703 125	5 312 500 000	7 343 203 125	53 125 000 000
11	53 125 000 000	1 846 093 750	5 312 500 000	7 158 593 750	47 812 500 000
12	47 812 500 000	1 661 484 375	5 312 500 000	6 973 984 375	42 500 000 000
13	42 500 000 000	1 476 875 000	5 312 500 000	6 789 375 000	37 187 500 000
14	37 187 500 000	1 292 265 625	5 312 500 000	6 604 765 625	31 875 000 000
15	31 875 000 000	1 107 656 250	5 312 500 000	6 420 156 250	26 562 500 000
16	26 562 500 000	923 046 875	5 312 500 000	6 235 546 875	21 250 000 000
17	21 250 000 000	738 437 500	5 312 500 000	6 050 937 500	15 937 500 000
18	15 937 500 000	553 828 125	5 312 500 000	5 866 328 125	10 625 000 000
19	10 625 000 000	369 218 750	5 312 500 000	5 681 718 750	5 312 500 000
20	5 312 500 000	184 609 375	5 312 500 000	5 497 109 375	0

Source : ABCO, Invictus Capital & Finance

## 1.4. Modalités de souscription

Les modalités de souscription portent sur des apports en numéraire. La totalité des souscriptions centralisées auprès des banques choisies par les arrangeurs / chefs de file sera réalisée en espèces.

### 1.4.1. Ordre de souscription et modalités de centralisation des ordres

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des SGI membres du syndicat de placement. À la signature du bulletin de souscription, il sera de la responsabilité des SGI de recevoir du souscripteur la provision correspondant à l'ordre d'achat.

Une souscription est réputée complète à la réception du bulletin de souscription dûment complété, signé et transmis à la SGI chef de file avant la clôture de l'opération. Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la Période de souscription.

Dans un délai de quarante-huit (48) heures après la clôture de l'opération, les SGI membres du syndicat de placement devront avoir transféré les fonds collectés auprès de leur guichet dans les comptes de centralisation de l'opération indiqués par le chef de file, à défaut le SWIFT du virement correspondant.

### 1.4.2. Stratégie de placement

Cette offre de placement concerne les investisseurs, personnes morales et physiques, désireux de souscrire dans la zone UEMOA. Pour cette opération, une stratégie de placement inclusive et multicanale sera adoptée, articulée autour d'un syndicat de placement couvrant l'ensemble des investisseurs.

L'objectif de cette opération est de susciter un élan patriotique et de solidarité pour le financement des projets de l'État mais aussi de susciter l'intérêt des investisseurs attirés par de bons rendements compte tenu des taux et des maturités proposés

#### Objectif de souscription

L'objectif de souscription est d'atteindre le maximum de souscripteurs (nationaux et internationaux) désireux de souscrire dans la zone UEMOA, représentant toutes les couches sociales et économiques, et de susciter une mobilisation autour de cet instrument de souveraineté économique avec des taux attractifs.

### 1.4.3. Règles d'allocation des ordres de souscription

Le montant de l'émission est de quatre cents (400) milliards de FCFA répartis en quatre émissions :

- Émission A : Quatre-vingt-cinq milliards de FCFA (85 000 000 000 <sup>FCFA</sup>)
- Émission B : Cent vingt-cinq milliards de FCFA (125 000 000 000 <sup>FCFA</sup>)
- Émission C : Cent cinq milliards de FCFA (105 000 000 000 <sup>FCFA</sup>)
- Émission D : Quatre-vingt-cinq milliards de FCFA (85 000 000 000 <sup>FCFA</sup>)

La répartition du montant global selon les émissions peut différer des montants annoncés (ci-dessus) et la taille des émissions peut évoluer sans dépasser le seuil réglementaire des 10% pour chaque émission.

L'allocation des titres se fera durant la période de souscription suivant l'ordre d'arrivée des souscriptions collectées sans distinction du type d'investisseurs.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

ABCO et Invictus Capital & Finance informeront régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

Dans l'éventualité où la somme totale des souscriptions recueillies par les chefs de file et le syndicat de placement serait inférieure au montant émis, l'émetteur et l'Arrangeur s'engagent à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

Les règles d'allocation ci-dessus seront appliquées également en cas de clôture anticipée.

#### 1.4.4. Règlement et livraison des titres

À la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par les SGI ABCO et Invictus Capital & Finance à travers les SGI et teneurs de comptes agréés.

#### 1.4.5. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

La clôture des souscriptions est marquée par la transmission à l'AMF-UMOA d'un compte rendu détaillé le jour de clôture.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°001-2005, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par les chefs de file à l'AMF-UMOA dans un délai de trois (3) jours ouvrés après la clôture de l'opération.

En outre, un communiqué destiné au public sera émis par les SGI ABCO et Invictus Capital & Finance en accord avec l'émetteur.



# 2

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

## 2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

### 2.1. Environnement international

#### 2.1.1. Une croissance mondiale atone et résilience en Afrique subsaharienne

Selon le rapport sur les Perspectives économiques mondiales publié au mois d'octobre 2025 par le FMI <sup>1</sup>, la croissance mondiale devrait ralentir, passant de 3,3% en 2024 à 3,2% en 2025 et 3,1% en 2026. Ces niveaux traduisent néanmoins une légère amélioration par rapport aux prévisions établies en juillet 2025. Cette dynamique serait attribuée aux vents contraires liés aux incertitudes persistantes entourant l'action des pouvoirs publics ainsi qu'à la montée du protectionnisme des grandes puissances économiques, laquelle se manifeste par l'instauration de nouvelles barrières non tarifaires susceptibles d'inhiber les investissements.

Parallèlement à ces perspectives économiques mondiales, l'Afrique subsaharienne fait preuve d'une remarquable résilience, et ce malgré le contexte extérieur difficile. Ceci est d'autant plus notable que la région fait face à une multiplicité de facteurs de vulnérabilité macroéconomiques aussi bien sur les plans monétaires, financier, extérieur que budgétaire <sup>2</sup>. En dépit de ces défis structurels, la croissance de la région devrait se maintenir à 4,1% en 2025 comme en 2024, voire enregistrer un regain en 2026 pour se situer à 4,4%, à la faveur de la stabilisation macroéconomique et des réformes structurelles en cours de mise en œuvre.

#### 2.1.2. Perspectives de baisse du cours du pétrole brut et de hausse du gaz naturel

Selon la Banque mondiale <sup>3</sup>, le cours du baril de pétrole Brent est estimé à 80,7 dollars en 2024, soit une diminution de 2,3% par rapport au niveau moyen de 2023 évalué à 82,6 dollars. Au cours du troisième trimestre de 2025, le cours moyen du pétrole brut Brent s'est établi à 69,0 dollars, marquant une légère progression trimestrielle de 1,8% par rapport au deuxième trimestre (67,8 dollars) mais une baisse de 14,0% en glissement annuel comparativement au troisième trimestre de 2024 (80,2 dollars).

Cette évolution traduit l'offre excédentaire sur le marché pétrolier mondial et la faible croissance de la consommation de pétrole, notamment la demande de la Chine freinée par l'adoption rapide des véhicules électriques et hybrides. En octobre 2025, la tendance baissière se poursuit avec un prix moyen du baril estimé à 64,7 après 68,0 dollars le mois précédent.

En ce qui concerne les perspectives, les prévisions de la Banque mondiale publiées au mois d'octobre 2025 indiquent que le cours du pétrole brut en dollars devrait baisser de 15,7% en 2025 et de 11,8% en 2026 pour atteindre respectivement 68,0 et 60,0 dollars, avant d'enregistrer un rebond de 8,3% pour se situer à 65,0 dollars en 2027. Cette tendance baissière serait expliquée par un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande avec des excédents annuels de l'offre mondiale projetés à 2,3 mb/j en 2025 et 4,0 mb/j (millions de barils par jour) en 2026. La hausse des prix en 2027 serait expliquée par une réduction des investissements dans de nouveaux forages de puits de pétrole, découragés par les prix bas en 2026, ce qui permettrait un retour à l'équilibre sur le marché.

<sup>1</sup> Rapport FMI sur les Perspectives économiques mondiales publié en octobre 2025

<sup>2</sup> Rapport FMI sur les Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne publié en octobre 2025

<sup>3</sup> Banque Mondiale : Les données du Pink Sheet sur le prix des matières premières publiées en novembre 2025

Ces projections du cours du pétrole brut présentent à la fois des avantages potentiels et des risques budgétaires pour l'économie et les finances publiques sénégalaises. D'une part, une baisse du cours du pétrole brut stimulerait davantage l'activité de raffinage et allégerait le fardeau lié aux subventions énergétiques, sauf si elle est associée à une appréciation du dollar par rapport à l'euro. D'autre part, si les réalisations sont conformes à ces prévisions, cette diminution engendrerait un impact négatif sur les recettes budgétaires anticipées de l'exploitation du gisement de pétrole brut de Sangomar. Toutefois, il convient de souligner que le fonds de stabilisation créé par la loi 2022-09 du 19 avril 2022 permet de pallier ce risque budgétaire, en absorbant les chocs liés aux fluctuations du prix des hydrocarbures et en assurant ainsi une certaine stabilité des finances publiques.

Selon la Banque mondiale, l'indice de prix du gaz naturel a évolué à la baisse en 2024 de 15,1% par rapport à 2023. Néanmoins, une tendance à une reprise à la hausse est constatée au cours de l'année 2024, se prolongeant jusqu'au mois de février 2025<sup>4</sup>, où une augmentation notable de 92,9% est révélée en glissement annuel. À partir de mars 2025, une tendance baissière est constatée avec un rythme mensuel de décroissance de 3,6% en moyenne. En octobre 2025, les cours du gaz, retrouvant progressivement les niveaux antérieurs en 2024, enregistrent en moyenne des faibles augmentations de 1,6% tant en rythme mensuel qu'en glissement annuel.

Les prévisions de la Banque mondiale d'octobre 2025<sup>5</sup> anticipent une augmentation notable du cours du gaz naturel en 2025, suivie de trajectoires divergentes en 2026 et 2027 selon les marchés de référence. Aux États-Unis, une importante augmentation de 59,7% est attendue en 2025, suivie d'une hausse supplémentaire de 11,4% en 2026 et d'une stabilité (+0,0%) en 2027. En revanche, sur le marché européen, le prix de référence devrait croître de 10,4% en 2025, avant de diminuer de 10,7% en 2026 et de 9,3% en 2027. Sur le marché japonais, le prix du gaz naturel liquéfié devrait emprunter une tendance baissière avec des replis successifs de 2,7%, 8,0% et 8,7% pour les trois années. Ces évolutions disparates s'expliquent par le renforcement des interconnexions entre ces différents marchés, sous l'effet de l'augmentation des exportations mondiales de Gaz Naturel Liquéfié (GNL), ce qui accentue la sensibilité du prix sur un marché aux chocs intervenant sur d'autres. Les augmentations de la production mondiale de GNL, en particulier des États-Unis et du Qatar, exercent ainsi une pression à la baisse sur les prix européens et asiatiques.

Cette conjoncture reste favorable aux perspectives de renforcement des recettes d'exportation ainsi qu'aux recettes budgétaires attendues de l'exploitation du gisement de Grand Tortue Ahmeyim (GTA) avec la consolidation de la demande d'exportation de gaz naturel. De plus, les projections soutiennent les perspectives de rentabilité de la phase 2 du projet GTA, encourageant les investissements et favorisant une expansion des revenus gaziers à moyen et long terme.

### 2.1.3. Appréciation de l'euro et du FCFA sur le marché de change<sup>6</sup>

Sur les marchés de change, la monnaie européenne a affiché une dynamique d'appréciation en 2024 par rapport au yuan et au dollar. En effet, l'euro s'échangeait en moyenne 1,080 dollar et 7,77 yuans chinois l'unité en 2024 contre 1,079 dollar et 7,68 yuans en 2023, soit des gains respectifs de 0,09% et 1,17% de sa valeur. Cette évolution s'est également confirmée en septembre 2025, la monnaie européenne enregistrant une hausse en glissement annuel de 4,8% par rapport au dollar et de 6,5% par rapport au yuan, avec des variations respectives de 0,6% et 0,5% en rythme mensuel.

<sup>4</sup> Une augmentation expliquée par la hausse de la demande d'exportation des États-Unis vers l'Europe

<sup>5</sup> Les prévisions de prix des matières premières par la Banque mondiale publiées en octobre 2025

<sup>6</sup> Bulletin mensuel des statistiques publié en octobre 2025 par la BCEAO

Dans la sous-région africaine, le FCFA, dont la parité est fixe avec l'euro, a bénéficié de l'appréciation de ce dernier. La monnaie régionale s'est notamment appréciée de 152,4% en 2024 par rapport au naira nigérian, à la suite des dévaluations successives de ce dernier, intervenues en juin 2023 puis en février 2024. Au mois de septembre 2025, la tendance se poursuit avec le naira qui est échangé à 0,373 <sup>FCFA</sup> contre 0,400 <sup>FCFA</sup> en septembre 2024, soit une baisse de 6,7% de sa valeur.

## 2.2. Contexte sous-régional <sup>7</sup>

### 2.2.1. Perspectives économiques favorables au sein de l'UEMOA

Selon les prévisions de la BCEAO, la croissance économique au sein de l'UEMOA devrait se consolider au cours de l'année 2025 après avoir atteint 6,3% en 2024. Elle est arrêtée à 7,0% au premier trimestre 2025, estimée à 6,5% au deuxième et troisième trimestre 2025, puis projetée à 6,6% au quatrième trimestre. Le maintien de ces niveaux de croissance robustes est soutenu par la vigueur de la demande intérieure et par la bonne tenue de l'activité dans l'agriculture vivrière, les industries manufacturières, le commerce, les services non marchands, ainsi que la pêche et l'élevage.

Les indicateurs conjoncturels à fin juillet 2025<sup>8</sup> confirment cette évolution globalement positive de l'activité économique. En glissement annuel, l'indice de production industrielle corrigé des variations saisonnières s'est renforcé de 12,0% et l'indice de chiffre d'affaires du commerce s'est consolidé à 2,8%. S'agissant des services marchands financiers, le chiffre d'affaires s'est renforcé de 15,2% en rythme annuel, avec une amélioration notée dans l'ensemble des pays, dont le Sénégal à hauteur de 16,7%.

Le chiffre d'affaires des services marchands non financiers a progressé sur un an de 10,8% au sein de l'UEMOA et de 5,5% au Sénégal. Quant au secteur des BTP, l'indice d'activité est resté positif, ressortant à 4,6 points au-dessus de sa moyenne de long terme en juillet 2025 avec une amélioration de 23,4 points relevée au Sénégal.

Les perspectives économiques de l'UEMOA restent ainsi favorables, bien qu'elles dépendent de l'évolution de la conjoncture internationale, de la situation sociopolitique et sécuritaire interne, ainsi que des aléas climatiques. Le maintien de la confiance des chefs d'entreprise dans l'orientation favorable de la conjoncture soutiendrait les performances économiques de l'UEMOA.

### 2.2.2. Inflation au sein de l'UEMOA <sup>8</sup>

En août 2025, le taux d'inflation dans l'UEMOA est ressorti, en glissement annuel, en valeur négative à -1,4%, en baisse de 0,3 point de pourcentage par rapport au taux de -1,1% observé en juillet 2025, principalement en raison de la diminution des prix des denrées alimentaires qui ont reculé respectivement de 2,3% et 1,2%, les deux mois précités. La détente des prix des produits alimentaires résulte des bonnes disponibilités des produits céréaliers locaux, issus de la campagne agricole 2024/2025. Par ailleurs, il est relevé une contraction des tarifs de certaines denrées alimentaires importées, notamment pour les céréales (-18,9% après 17,1%) et les huiles végétales (-4,0% après -1,0%).

<sup>7</sup> Note de conjoncture économique dans les pays de l'UEMOA publiée en octobre 2025 par la BCEAO

<sup>8</sup> Ibid.

### 2.2.3. Politique monétaire et conditions de financement au sein de l'UEMOA

Sur le marché interbancaire de l'UEMOA, les conditions monétaires et de financement ont connu un assouplissement malgré une contraction des volumes échangés. Le comité de politique monétaire de la BCEAO a décidé le 17 septembre 2025 de maintenir inchangés ses taux directeurs après avoir procédé le 4 juin 2025 à une baisse de 25 points de base. Ainsi, depuis le 16 juin 2025, la BCEAO prête ses ressources aux banques au taux de 3,25% au lieu de 3,50% et le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal passe de 5,50% à 5,25% tandis que le taux de la facilité de dépôt reste inchangé.

En août 2025, les opérations interbancaires, toutes maturités confondues, se sont réalisées à un taux moyen de 4,98%, en hausse de 12 points de base par rapport à juillet 2025, mais en recul de 102 points de base sur un an. Le taux d'intérêt moyen de référence, calculé sur le compartiment à une semaine, s'est situé à 4,88% en septembre 2025, en baisse par rapport aux 5,01% observés en août 2025.

Toutes maturités confondues, le volume moyen hebdomadaire des opérations s'est établi à 761,6 milliards de FCFA en septembre 2025, contre 781,5 milliards de FCFA en août 2025, soit une contraction de 2,5%.

Les résultats de l'enquête sur les conditions de banque révèlent, à l'échelle de l'UEMOA, un léger assouplissement des conditions de crédit. Hors charges et taxes, le taux débiteur moyen s'est établi à 6,68 au mois de juillet 2025, en baisse de 2 pdb par rapport au mois précédent et de 45 pdb sur un an. Les taux d'intérêt créditeurs sur les dépôts à terme se sont accrus respectivement de 3 pdb en rythme mensuel et de 4 pdb en glissement annuel pour ressortir à 5,40% au mois de juillet 2025.

## 2.3. Activités économiques au Sénégal

### 2.3.1. Situation économique en 2025

L'année 2025 s'inscrit comme une période de transition et de consolidation macroéconomique marquant le début de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND 2025-2029). Elle est marquée par le démarrage de l'exploitation du gaz, la production de pétrole en année pleine et la mise en service, en début d'année, d'une quatrième cimenterie.

En outre, l'assouplissement de la politique monétaire avec la baisse de 25 pdb des taux directeurs de la BCEAO devrait permettre de renforcer l'accès au crédit à l'État et au secteur privé, ce qui devrait être bénéfique pour l'économie sénégalaise.

Globalement, la croissance du PIB réel est projetée à 7,8% en 2025, ce qui représente une accélération par rapport à la réalisation de 6,1% en 2024<sup>9</sup>. Cette croissance serait largement portée par le secteur secondaire (+18,3%), le primaire (+6,6%) et, dans une moindre mesure, par le tertiaire (+3,4%). De plus, les taxes des biens et services devraient évoluer en volume de 4,8% à la faveur des efforts supplémentaires déployés en matière de recouvrement des impôts. Hors hydrocarbures, l'activité économique progresserait de 4,2%, après 2,5% en 2024.

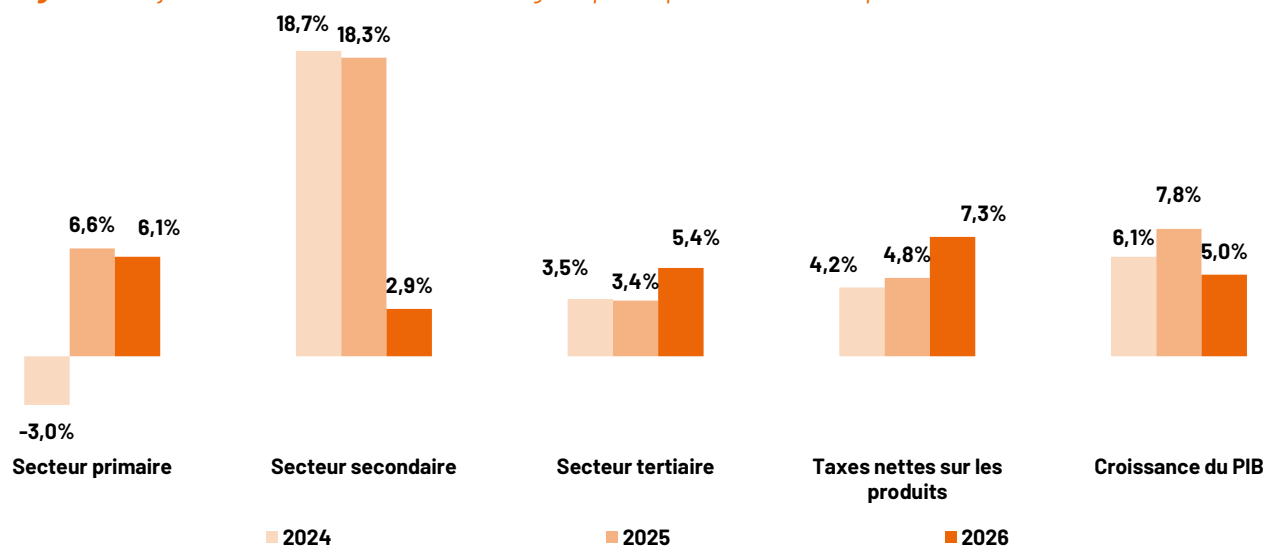
S'agissant de la demande intérieure, la consommation finale devrait ressortir en hausse réelle de 4,6% en 2025 après 3,2% en 2024, dans un contexte de restauration de la confiance des ménages. De même, la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) afficherait une progression modérée de 1,8% en 2025 contre 6,0% 2024. Cette évolution s'explique principalement par une hausse attendue de 5,1% de l'investissement privé, compensée par une baisse de 13,4% de la composante publique.

<sup>9</sup> MEPC/DGPPE/DPEE, rapport économique et financier annexé à la LFI 2026

Afin d'améliorer la sélection et l'efficacité des projets d'investissements publics, des comités de maturation et de sélection des projets sont mis en place en 2025 pour renforcer le cadre de gestion et améliorer l'efficacité des investissements publics. Enfin, la viabilité financière des projets d'investissements publics serait également accrue avec l'opérationnalisation du Comité National sur la Dette Publique (CNDP).

Concernant la demande extérieure en termes réels, les exportations de biens et services sont projetées en hausse de 35,4% à la faveur des expéditions d'hydrocarbures. Parallèlement, les importations de biens et services devront se rehausser de 8,0%, soit un taux de croissance plus faible. En conséquence, le déficit extérieur des biens et services devrait se réduire considérablement, passant de 3 731,6 milliards de FCFA en 2024 à 2 800,7 milliards de FCFA en 2025, soit une diminution de 930,9 milliards de FCFA. Cette amélioration de la balance des biens et services en 2025 contribue à la consolidation du cadre macroéconomique et à la réduction des vulnérabilités externes.

**Figure 1 : Projections de la croissance du Sénégal répartie par secteur sur la période 2024-2026**



Source : MEPC/DGPPE/DPEE, rapport économique et financier annexé à la LFI 2026

Au cours du premier semestre 2025, le Produit Intérieur Brut (PIB) cumulé affiche une croissance sur un an de 12,0%<sup>10</sup>. Cette augmentation s'explique principalement par la vigueur des activités des secteurs secondaire (+37,9%), primaire (+6,7%), tertiaire (+3,7%) ainsi que des taxes nettes (+4,4%). Hors hydrocarbures (pétrole et gaz), le PIB se bonifie de 2,8% en glissement annuel.

### 2.3.2. Perspectives économiques en 2026

L'année 2026 coïncidera avec la mise en œuvre effective du Plan de Redressement Économique et Social (PRES). Dans cette perspective, l'État envisage d'initier une série de réformes majeures dans le secteur des finances publiques, dont l'objectif est de corriger les déséquilibres structurels et de relancer l'économie nationale. L'économie sénégalaise devrait également profiter d'une conjoncture internationale favorable, caractérisée par la poursuite de la détente des cours des produits de base et une meilleure adaptation de la production face aux contraintes d'approvisionnement.

<sup>10</sup> ANSD, Comptes trimestriels T2 2025 publiés en septembre 2025, Rapport du cumul des PIB sur les deux premiers trimestres de l'année n sur celui de l'année n-1

Par conséquent, l'activité économique interne en 2026 devrait bénéficier à la fois de ces facteurs internes et externes propices. Par ailleurs, l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ 2026) est identifiée comme un levier majeur. Cet événement d'envergure internationale stimulera la demande, en particulier dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du transport ainsi que de l'agroalimentaire. En outre, l'exécution du plan de redressement devrait donner davantage de marges de manœuvre budgétaire à l'État et créer un espace pour le développement du secteur privé, notamment par le biais du recyclage d'actifs.

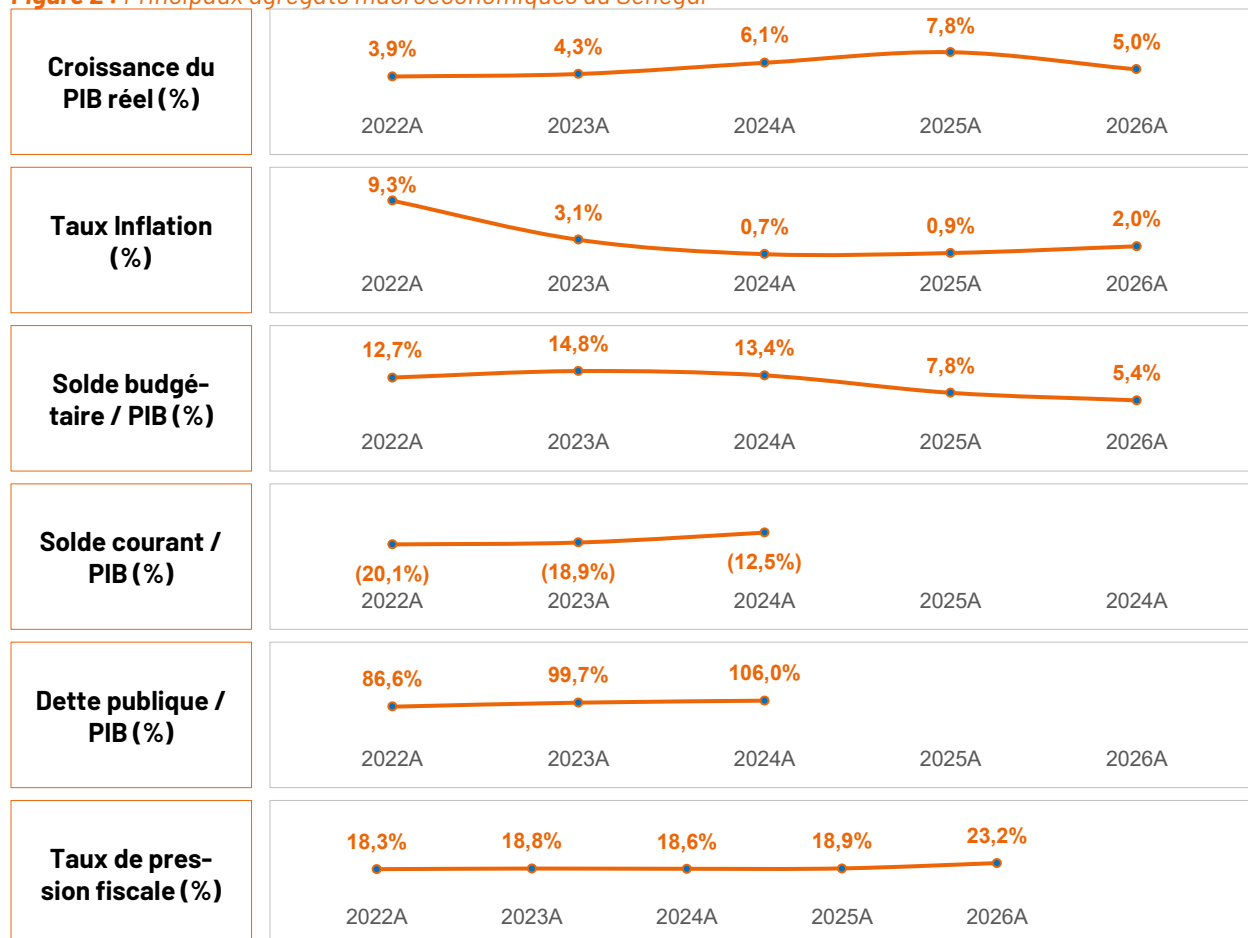
Globalement, la croissance du PIB réel est projetée à 5,0% en 2026 contre une estimation de 7,8% en 2025 <sup>11</sup>. Cette progression serait principalement soutenue par le primaire (+6,1%) et le tertiaire (+5,4%), tandis que la contribution du secondaire serait plus faiblement (+2,9%). La croissance hors agriculture et hydrocarbures est attendue à 5,7% en 2026, en hausse par rapport aux 4,2% en 2025.

Le ralentissement du secteur secondaire est expliqué par les contreperformances des activités extractives (-1,3%), avec le repli de la production pétrolière (-4,8%). La hausse de la valeur ajoutée du secteur primaire sera portée par la bonne tenue de l'agriculture (+7,3%), de l'élevage (+4,2%) et de la sylviculture (+4,2%) mais, dans une moindre mesure, par l'activité de pêche (+1,5%). La croissance du secteur tertiaire serait imputable au bon comportement des activités de transport (+11,3%), d'hébergement et restauration (+10,5%), des activités de loisirs, à caractère collectif ou personnel (+10,5%), des activités commerciales (+5,1%), d'information et de communication (+4,7%) grâce aux retombées positives attendues de l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2026. Les activités financières et d'assurance se renforceraient également de 8,1% ainsi que les services spécialisés, scientifiques et techniques (+6,7%).

Au titre de la demande intérieure en 2026, la consommation finale se consoliderait à 5,2% après 4,6% en 2025, dans un contexte de détente des prix intérieurs. La FBCF devrait progresser, en termes réels, de 5,7% en 2026, sous l'effet, principalement, de l'investissement privé qui est attendu à 6,1% en 2025, contre une augmentation de 3,6% pour la composante publique. Du côté de la demande extérieure, les exportations et les importations de biens et services sont projetées, respectivement, en hausse de 9,5% et de 3,3% en 2026.

<sup>11</sup> MEPC/DGPPE/DPEE, rapport économique et financier annexé à la LFI 2026

Figure 2 : Principaux agrégats macroéconomiques du Sénégal



Source : MEPC/DGPPE/DPEE, rapport économique et financier annexé à la LFI 2026

### 2.3.3. Une maîtrise de l'inflation <sup>12</sup>

L'analyse de la dynamique des prix au Sénégal révèle un repli de l'inflation en 2024, après une croissance marquée au cours des deux années précédentes, avec des projections indiquant une inflation maîtrisée pour la période 2025-2026. À la suite des fortes augmentations en 2022 (+9,7%) et en 2023 (5,7%), l'année 2024 est marquée par un recul de l'inflation, s'établissant à +0,8%. Cette décélération est imputable à l'ensemble des fonctions de consommation. Particulièrement, l'inflation se situe à 0,6% contre 7,0% en 2023 pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, à 0,7% contre 3,4% en 2023 pour les articles d'habillement et chaussures et à 0,7% contre 3,9% en 2023 pour les transports. Quant à la fonction « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », ses prix ont enregistré une baisse de 0,6% contre une hausse de 4,8% en 2023.

Ce ralentissement généralisé de l'inflation est soutenu par les mesures prises par le gouvernement pour poursuivre la suspension de certaines taxes sur une liste de produits de grande consommation comme le riz et la farine de blé. De plus, les prix à la pompe des produits énergétiques (carburant et électricité) sont restés inchangés entre 2023 et 2024, suite aux compensations effectuées par l'État.

<sup>12</sup> ANSD, Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), août 2025

En octobre 2025, l'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) (base 2023), a affiché une augmentation modérée de 1,9% en glissement annuel et une diminution de 0,2% en rythme mensuel. Ces évolutions résultent principalement du renchérissement de la fonction de consommation « produits alimentaires et boissons non alcoolisées », qui a connu une augmentation de 3,2% en glissement annuel et une variation mensuelle négative de 0,8%. Une flambée des prix des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » est relevée avec une augmentation de 11,4% sur un an et de 2,9% en variation mensuelle, en liaison avec l'appréciation de ceux des cigarettes (+19,3% en glissement annuel et +6,2% en rythme mensuel).

Au niveau global, l'inflation a été atténuée par la chute des prix sur un an des services d'information et de communication à hauteur de 1,6%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'introduction de nouvelles offres tarifaires (internet et appels), définies de manière concertée par les opérateurs de télécommunications, à savoir SONATEL, YAS et Espresso. Cette initiative fait suite à un appel du Gouvernement, visant à rendre ces produits plus accessibles aux consommateurs.

Concernant l'indice sous-jacent, qui exclut l'énergie et les produits frais, il s'apprécie de 4,6% en glissement annuel et se déprécie de 0,1% en rythme mensuel. Selon l'origine, les produits locaux se renchérissement en octobre 2025 de +3,9% par rapport au même mois de l'année dernière mais enregistrent une baisse des prix de 0,3% par rapport au mois précédent, tandis que les prix des produits importés baissent respectivement de 2,2% sur un an et de 0,1% sur un mois.

Approximant le déflateur du PIB, l'inflation est projetée à 2,0% en 2026, contre 0,9% en 2025. L'inflation resterait maîtrisée et largement inférieure à la norme communautaire plafonnée à 3,0%. Elle bénéficierait de la détente des cours mondiaux des produits de base, particulièrement du pétrole, qui est attendu en baisse en 2025 et 2026.

## 2.4. Situation des finances publiques

Concernant les finances publiques, afin de réduire considérablement le déficit budgétaire, le Gouvernement entend relever le défi de la mobilisation des ressources internes, tout en veillant à une meilleure maîtrise de la dépense publique. Il a adopté également une stratégie d'endettement en phase avec les objectifs de croissance et de consolidation budgétaire.

### 2.4.1. Situation d'exécution budgétaire en 2025

À la fin du premier semestre 2025, les ressources mobilisées au titre du budget général se sont élevées à 2 226,3 milliards de FCFA, soit 47,7% de l'objectif annuel de 4 668,9 milliards de FCFA fixé par la Loi de Finances Rectificative (LFR) de 2025. Par rapport à la même période en 2024, la mobilisation de ces ressources a enregistré une hausse de 187,8 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 9,9% en valeur relative.

À fin juin 2025, les ressources internes du budget général ont été recouvrées à hauteur de 2 207,0 milliards de FCFA, constituées de recettes fiscales pour 2 090,4 milliards de FCFA et d'autres recettes hors dons pour 116,6 milliards de FCFA. Comparé à la même période de l'année 2024, le recouvrement des ressources internes est en hausse de 220,7 milliards de FCFA, soit une croissance de 11,1% portée par une augmentation des recettes fiscales de 187,8 milliards de FCFA (+9,9%) et une progression des autres recettes hors dons de 32,9 milliards de FCFA (+39,3%). Comparativement aux objectifs de recettes assignés dans la LFR 2025, de bonnes performances sont réalisées pour les recettes fiscales et les autres recettes qui affichent respectivement des taux d'exécution de 51,0% et 61,3%.

La moindre performance sur le recouvrement des recettes globales est ainsi expliquée par la faiblesse des dons reçus au cours du premier semestre de 2025, établis à 19,3 milliards de FCFA, soit une baisse de 70,9% par rapport à la même période de l'année précédente et un taux d'exécution de 8,0% des prévisions retenues dans la loi de finances rectificative (LFR) 2025. Ces montants sont constitués uniquement de dons en capital destinés à financer des projets d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement au cours du premier semestre 2025 se sont établies à 2 232,7 milliards de FCFA, soit une baisse de 527,9 milliards de FCFA ou de 31,0% comparativement à l'année précédente.

Les charges au titre des intérêts de la dette au cours du premier semestre 2025 se sont élevées à 501,13 milliards de FCFA, soit 47,4% des prévisions de la LFR 2025. Comparés à la même période de l'année précédente, les intérêts de la dette ont augmenté de 286,25 milliards de FCFA, soit une augmentation de 136,13% en valeur relative. Cette évolution est imputable à la fois aux dépenses d'intérêts de la dette intérieure et extérieure qui s'établissent respectivement à fin juin 2025 à 146,5 milliards de FCFA (+15,8%) et 349,98 milliards de FCFA.

La masse salariale exécutée au 30 juin 2025 s'élève à 724,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 48,7% sur des crédits ouverts de 1485,5 milliards de FCFA. En glissement annuel, la rémunération des salariés a évolué de 22,9 milliards de FCFA en valeur absolue et de 3,3% en valeur relative.

Les acquisitions de biens et services se sont situées à 162,6 milliards de FCFA, soit une hausse de 10,7 milliards de FCFA et de 7,0% en glissement annuel.

Les transferts courants se sont élevés à 844,9 milliards de FCFA, soit une progression annuelle de 203,5 milliards de FCFA (31,7% en valeur relative) et un taux d'exécution de 57,5%. Cette croissance s'explique principalement par les subventions à l'énergie qui sont passées de 167,8 milliards de FCFA en juin 2024 à 370,0 milliards de FCFA en 2025, soit une hausse de 202,3 milliards de FCFA à la suite du paiement de 111 milliards de FCFA d'arriérés au titre de la subvention de 2024.

Les dépenses en capital sont réalisées à hauteur de 581,9 milliards de FCFA à fin juin 2025, soit un niveau d'exécution de 30,1% par rapport aux prévisions de la LFR. Ces dépenses sont réparties entre : les dépenses financées sur ressources internes, exécutées à hauteur de 11,9 milliards de FCFA, soit un taux d'absorption de 8,0% des crédits alloués ; les transferts en capital qui ont atteint 174,8 milliards de FCFA, soit 29,3% des prévisions de la LFR ; les dépenses financées sur ressources externes exécutées à 395,2 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 29,3%. Il convient de préciser que les niveaux d'exécution sont plus soutenus au second semestre, période où les travaux sont réalisés et réceptionnés.

Le déficit budgétaire à fin juin 2025 est ressorti à 588,3 milliards de FCFA pour un plafond cible annuel de 1 695,9 milliards de FCFA. Il est relativement maîtrisé durant le premier semestre. Pour couvrir le déficit et les engagements financiers antérieurs, un montant total de 2 247,8 milliards de FCFA, soit 39,3% du besoin annuel, a été mobilisé sur les marchés bancaire et financier (1 677 milliards de FCFA) ; à titre de prêts-programmes auprès des bailleurs tels que la BM, le FIDA et la BAD (20,7 milliards de FCFA) ; à titre de prêts projets (535,2 milliards de FCFA) et comme report de soldes de comptes bancaires sur financements extérieurs (14,9 milliards de FCFA).

Suivant le scénario de la LFR, le déficit budgétaire est attendu à 7,8% du PIB. Toutefois, il pourrait être inférieur si la mobilisation des recettes et le rythme d'exécution des dépenses publiques sont maintenus. D'ailleurs, un exercice de révision des estimations a permis de voir que les recettes fiscales pourraient baisser de 0,2 point de PIB, en ligne avec la révision de la croissance économique pour se situer à 18,7% du PIB. Toutefois, du côté des dépenses, un repli de 0,6 point par rapport à la LFR est projeté en raison principalement de la réestimation des subventions à l'énergie qui passent de 1,9% à 1,3% du PIB. Ainsi, si le rythme d'exécution des autres dépenses ne s'accélère pas d'ici la fin de l'année, le déficit budgétaire pourrait être ramené à 7,5% du PIB en 2025, contre 7,8% initialement prévus dans la LFR.

## 2.4.2. Grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2026

L'élaboration de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite de l'assainissement des finances publiques, en s'appuyant non seulement sur la rationalisation des dépenses publiques mais aussi sur l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la mise en œuvre du Plan de Redressement économique et social (PRES). En effet, l'année 2026 correspond à la première année de mise en œuvre de ce plan, après l'adoption, en 2025, par l'Assemblée nationale du code général des impôts, modifié pour en tenir compte ainsi que tous les autres textes législatifs y relatifs. Ainsi, il est prévu la mobilisation exceptionnelle d'un montant additionnel de recettes budgétaires de 768,2 milliards de FCFA (3,3% du PIB), reflétant l'impact des réformes au titre de la première année pleine de mise en œuvre du PRES.

La loi de finances 2026 prévoit un déficit budgétaire de 5,37% du PIB contre une prévision de déficit de 7,8% dans la LFR 2025, soit une amélioration substantielle de 2,4 points de pourcentage.

Les recettes internes de 2026 sont projetées à 5 740,7 milliards de FCFA, soit une hausse de 31%, comparativement à la LFR 2025. Elles devraient se répartir en recettes fiscales pour 5384,8 milliards de FCFA et en recettes non fiscales à hauteur de 355,9 milliards de FCFA. La hausse des recettes budgétaires serait principalement portée par la dynamique des recettes fiscales qui devraient progresser de 24,8% par rapport à la LFR 2025, en liaison avec la mise en œuvre des mesures du PRES. Hors mesures du PRES, les recettes fiscales devraient progresser de 7,6% par rapport aux objectifs de LFR 2025. Globalement, la pression fiscale est projetée à 23,2% du PIB en 2026 contre 19,0% sans mesures du PRES et 18,9% dans la LFR 2025.

En ce qui concerne les recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures, elles sont projetées à 76,0 milliards de FCFA, avec une hypothèse du prix du baril à 64,3 dollars, dont 18,6 milliards de FCFA de recettes fiscales, contre un montant de 68,3 milliards de FCFA prévu dans la LFR 2025.

Concernant les dons, ils sont attendus à 191,5 milliards de FCFA, sous réserve de la conclusion d'un programme avec le FMI. Ils sont composés de dons en capital et de dons budgétaires pour des montants respectifs de 145,2 milliards de FCFA et 46,3 milliards de FCFA. Les dépenses totales (hors CST) de la loi de finances de 2026 sont programmées à 7 177,2 milliards de FCFA, soit une progression de 812,4 milliards de FCFA en valeur absolue et de 12,76% en valeur relative par rapport à la LFR 2025. Elles se répartissent en dépenses courantes pour 4 373,4 milliards de FCFA et en dépenses en capital pour 2 803,9 milliards de FCFA.

Les dépenses totales (hors CST) de la loi de finances de 2026 sont programmées à 7 177,2 milliards de FCFA, soit une progression de 812,4 milliards de FCFA en valeur absolue et de 12,76% en valeur relative par rapport à la LFR 2025. Elles se répartissent en dépenses ordinaires pour 4 373,4 milliards de FCFA et en dépenses en capital pour 2 803,9 milliards de FCFA. Les dépenses ordinaires (ou courantes) sont composées des « acquisitions de biens et services et transferts courants », des dépenses de personnel et des charges d'intérêt sur la dette. Elles devraient passer de 4 428,7 milliards de FCFA dans la LFR 2025 à un montant de 4 373,3 milliards de FCFA programmé dans la LFI 2026, soit un repli de 1,2% (-55,4 milliards de FCFA).

Cette dynamique reflèterait le recul simultané des transferts courants et des utilisations de biens et services compensé, toutefois, par l'augmentation des intérêts sur la dette et de la masse salariale. S'agissant des intérêts sur la dette publique, ils devraient augmenter de 133,5 milliards de FCFA (+12,6%) par rapport à la LFR 2025, pour s'établir à 1 190,6 milliards de FCFA, soit 5,1% du PIB.

Les charges d'intérêts sur la dette intérieure sont prévues en hausse de 195,8 milliards de FCFA (+57,6%) par rapport à la LFR 2025, en raison de l'option du Gouvernement de privilégier l'endettement en monnaie locale. Quant aux charges d'intérêts sur la dette extérieure, elles sont prévues en baisse de 62,4 milliards de FCFA (-8,7%) par rapport à la LFR 2025.

Les dépenses de personnel, incluant les prestations sociales, sont projetées à 1 532,8 milliards de FCFA en 2026, contre 1 498,0 milliards de FCFA dans la LFR 2025, soit une hausse de 34,8 milliards de FCFA (+2,3%), reflétant juste l'impact des avancements ; les effectifs de la fonction publique étant gelés (remplacement des départs).

En ce qui concerne les dépenses d'acquisitions de biens et services, elles sont programmées à 389,5 milliards de FCFA en 2026, contre 420,3 milliards de FCFA dans la LFR 2025, soit un repli de 30,9 milliards de FCFA (-7,3%). En revanche, pour ce qui est des « transferts courants et subventions », ils devraient se replier de 195,6 milliards de FCFA (-15,3%) par rapport à la LFR 2025 pour s'établir à 1 260,55 milliards de FCFA. Cette évolution traduit notamment la contraction des subventions à l'énergie estimées à 250 milliards de FCFA en 2026, soit une baisse de 412,6 milliards de FCFA (-93,94%) par rapport à la LFR 2025, liée essentiellement à la baisse anticipée du prix du baril de pétrole qui est projeté à 64,3 dollars en 2026 contre 68,2 dollars en 2025. Ces subventions représenteraient ainsi 0,9% du PIB en 2026.

Les dépenses en capital (dépenses d'investissement) pour l'exercice 2026 sont projetées à 2 803,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 867,8 milliards de FCFA (+44,8%) par rapport à la LFR 2025. Cette progression traduirait la hausse de 862,0 milliards de FCFA des investissements financés sur ressources internes qui devraient s'établir à 1 448,9 milliards de FCFA. Quant aux investissements financés sur ressources externes, ils devraient augmenter, légèrement, de 0,4% par rapport à la LFR 2025 pour s'établir à 1 355 milliards de FCFA.

Le besoin de financement au titre de l'année 2026 est évalué provisoirement à 6 075,23 milliards de FCFA. Il est composé du déficit budgétaire projeté à 1 245,1 milliards de FCFA (5,37% du PIB), de l'amortissement de la dette évalué à 4 307,4 milliards de FCFA (dont 2 017,5 milliards de FCFA pour la composante extérieure et 2 289,9 milliards de FCFA pour la partie intérieure), de 300 milliards de FCFA d'arriérés intérieurs à régulariser, des emprunts rétrocedés pour 172,80 milliards de FCFA et des Opérations avec l'Extérieur (OPEX) pour 50 milliards de FCFA. La couverture du besoin de financement porte sur : (i) des tirages sur prêts projets à hauteur de 1 209,8 milliards de FCFA, (ii) d'un emprunt commercial de 850 milliards de FCFA et (iii) d'un programme d'émission des titres publics sur le marché financier régional pour un montant global de 4 015,3 milliards de FCFA dont 1 274 milliards de FCFA au titre des APE.

## 2.5. Situation du secteur extérieur <sup>13</sup>

Le déficit du compte courant serait évalué à 1 403,4 milliards de FCFA en 2025 contre 2 477,7 milliards de FCFA en 2024, soit une atténuation de 1 074,3 milliards de FCFA. Cette situation serait imputable, principalement, à l'amélioration des soldes des comptes des biens (+922,4 milliards de FCFA), des services (+153,7 milliards de FCFA) et du revenu secondaire (+274,3 milliards de FCFA). Elle serait toutefois atténuée par le renforcement du déficit des revenus primaires (-275,9 milliards de FCFA). En outre, le déficit courant rapporté au PIB devrait se réduire de 6,0 points de pourcentage en s'établissant à 6,5% du PIB en 2025, comparé à 2024 à la faveur de l'amélioration de la balance commerciale consécutive aux exportations d'hydrocarbures.

Le déficit de la balance commerciale devrait s'établir à 1 451,8 milliards de FCFA en 2025 contre 2 374,2 milliards de FCFA en 2024, en liaison avec une hausse des exportations (+1 053,8 milliards de FCFA) conjuguée à la baisse des importations de biens (-131,4 milliards de FCFA).

S'agissant de la hausse des exportations de biens, elle s'expliquerait principalement par l'augmentation des ventes de produits pétroliers (+695,0 milliards de FCFA) parallèlement à la hausse de la production de pétrole brut et de gaz, de produits halieutiques (+42,0 milliards de FCFA), de produits horticoles (+15,1 milliards de FCFA) et d'or (+73,4 milliards de FCFA). Quant au recul des importations de biens, il serait imputable, essentiellement, à la réduction des achats de produits pétroliers (-42,8 milliards de FCFA) et de ceux alimentaires (-97,9 milliards de FCFA).

<sup>13</sup> DPEE, Balance des paiements 2024-2025

Pour ce qui est du déficit de la balance des services, entre 2024 et 2025, il s'améliore de 153,7 milliards de FCFA, passant de 1 357,4 milliards de FCFA à 1 203,7 milliards de FCFA, sous l'effet de l'atténuation des importations de services (+89,4 milliards de FCFA) conjuguée à l'accroissement des exportations de services de 64,3 milliards de FCFA. Pour sa part, la balance des revenus primaires afficherait un déficit de 1 235,8 milliards de FCFA en 2025, soit une détérioration de 959,9 milliards de FCFA par rapport à 2024. De plus, les intérêts sur la dette publique extérieure passeraient de 669,4 milliards de FCFA à 716,9 milliards de FCFA entre 2024 et 2025. Concernant la balance des revenus secondaires, elle est projetée à 2 488,0 en 2025, soit une consolidation de 274,3 milliards de FCFA, comparée à 2024, laquelle serait fortement expliquée par le renforcement des transferts des migrants (+217,5 milliards de FCFA).

## 2.6. Situation monétaire et financière <sup>14</sup>

En août 2025, la masse monétaire s'est établie à 10 648,8 milliards de FCFA contre 9 641,8 milliards de FCFA à la même période de 2024, soit une hausse de 947,0 milliards de FCFA (+9,7%). La hausse de la masse monétaire est essentiellement imputable à l'accroissement de la circulation (+679,6 milliards de FCFA ; +27,8%), des dépôts transférables (+155,3 milliards de FCFA ; +4,4%) et des autres dépôts (+112,5 milliards de FCFA ; +3,3%) qui sont ressortis respectivement à 4 873,2 milliards de FCFA et 2 647,6 milliards de FCFA. En contrepartie, les avoirs extérieurs nets des institutions de dépôt se sont accélérés de 8,7% (+177 milliards de FCFA) en glissement annuel pour se situer à 2 219,5 milliards de FCFA en fin août 2025, sous l'effet de la progression de la position extérieure nette de la BCEAO (+770,4 milliards de FCFA ; +75,6%), atténuée par la baisse de celle des autres institutions de dépôt (-593,4 milliards de FCFA ; -58,0%).

S'agissant des créances intérieures nettes, elles sont estimées à 10 858,2 milliards de FCFA à fin août, en progression de 1 005,6 milliards de FCFA (+10,2%) par rapport à la même période de l'année précédente, du fait de l'augmentation de 654,3 milliards de FCFA (+20,1%) des créances sur l'administration centrale et de 351,2 milliards de FCFA (+5,3%) des créances sur l'administration centrale.

<sup>14</sup> BCEAO, *Bulletins mensuels des statistiques de septembre 2025 et de novembre 2024*, calculs à partir des tableaux 2.1.1



# 3

## STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

# 3. STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

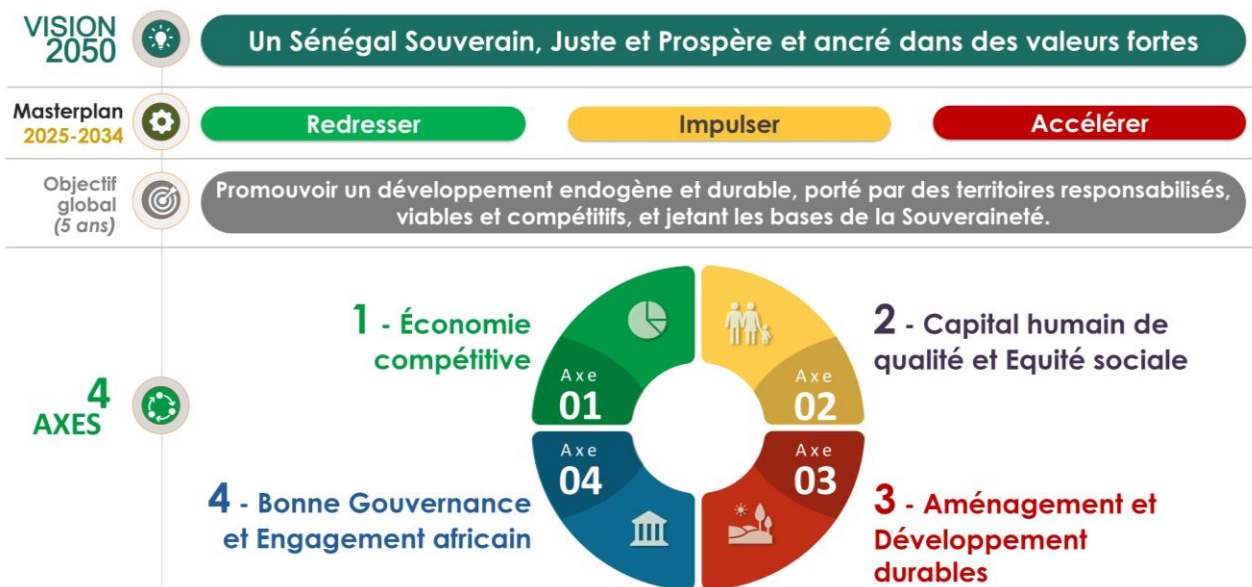
## 3.1. Objectifs et champ de couverture

À la suite de l'élection présidentielle de Son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar FAYE au mois de mars 2024, le Sénégal a redéfini ses priorités nationales, le 14 octobre 2024, à travers l'adoption d'un nouveau référentiel de politique économique et sociale dénommé « Agenda National de Transformation Sénégal 2050 ».

Cette nouvelle vision portée par les nouvelles autorités, se traduisant par un « Sénégal souverain, juste et prospère », reflète les aspirations des populations à un mieux-être et est partagée par l'ensemble des parties prenantes. Elle est articulée autour des quatre (4) axes stratégiques suivants :

- Économie compétitive ;
- Capital humain de qualité et équité sociale ;
- Aménagement et développement durables ; et,
- Bonne gouvernance et engagement africain.

Figure 3 : Vision, objectif et axes stratégiques de la SND 2025-2029



Source : SND 2025-2029

Pour la concrétisation de cette aspiration, la République du Sénégal a adopté la Stratégie Nationale de Développement (SND) comme référentiel à moyen terme des interventions de l'État, des autres acteurs et des partenaires de développement, suivant cinq phases quinquennales.

Pour la première phase de mise en œuvre, l'objectif général de la SND 2025-2029 porte sur la promotion d'un développement endogène et durable, porté par des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de la souveraineté nationale, et se décline en 26 objectifs stratégiques classés suivant les quatre axes précités.

**Figure 4 : Axe 1 - Économie compétitive**



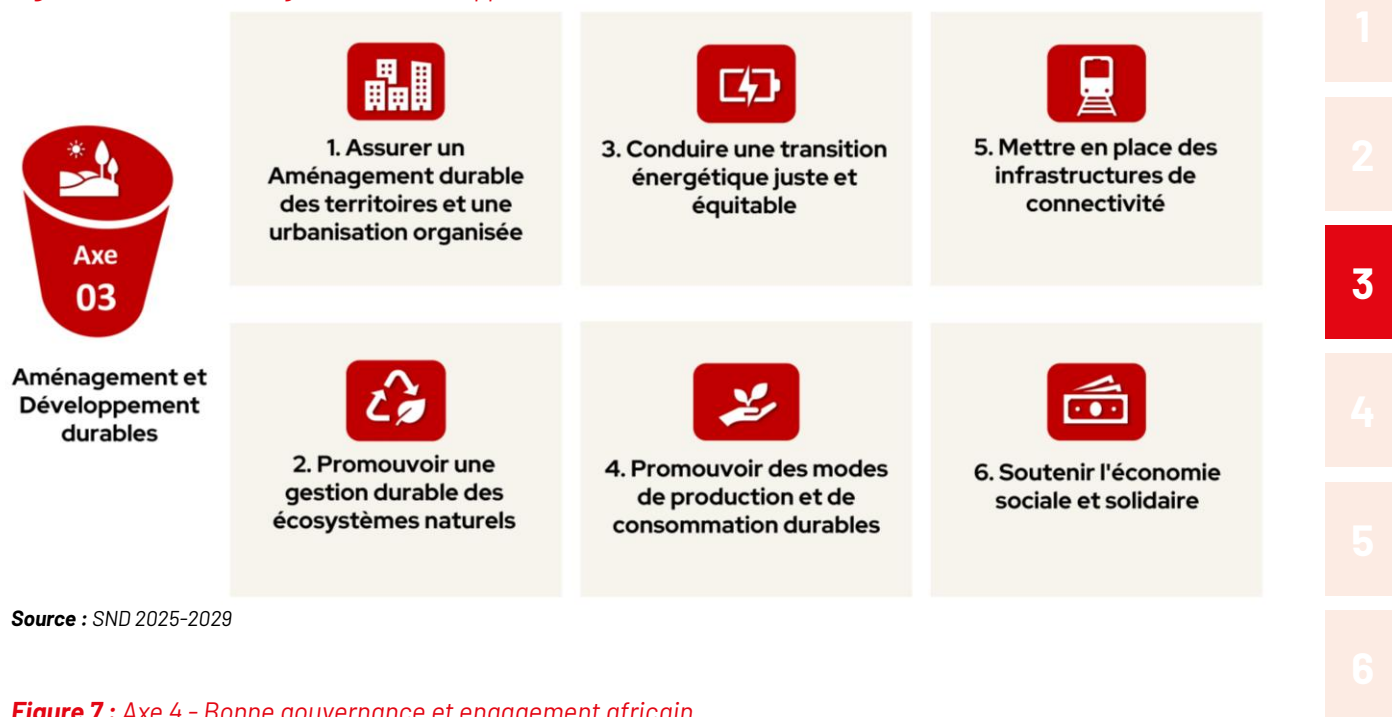
Source : SND 2025-2029

**Figure 5 : Axe 2 - Capital humain de qualité et équité sociale**



Source : SND 2025-2029

Figure 6 : Axe 3 - Aménagement et développement durables



Source : SND 2025-2029

Figure 7 : Axe 4 - Bonne gouvernance et engagement africain



Source : SND 2025-2029

### 3.2. Sources de financement

Le coût global de la stratégie pour la période 2025-2029 est estimé à 18 496,83 milliards de FCFA. Il est composé de financements publics à la charge de l'État pour un montant de 12 821,45 milliards de FCFA et d'un apport du secteur privé, sous une forme directe et dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP), pour un montant total de 5 675,38 milliards de FCFA. La SND apporte une innovation dans la mesure où il n'y a pas de financement public à rechercher au-delà des ressources déjà prévues et mobilisables pour la prise en charge des projections de déficit budgétaire.

L'économie sénégalaise compétitive s'appuiera sur des filières stratégiques autour de quatre grands moteurs de croissance pour la transformation du Sénégal :

- Industries extractives (hydrocarbures, pétrochimie, phosphates, matériaux de construction, fer et métallurgie) ;
- Industries agroalimentaires (céréales, arachides et oléagineux, horticulture, produits de l'élevage, produits halieutiques, produits forestiers non ligneux, sel) ;
- Industries manufacturières (industries chimiques, pharmaceutiques, cuir, textile, industries d'assemblage et de recyclage) ;
- Services à valeur ajoutée (numérique, tourisme, industries culturelles et créatives).

Un aménagement durable et une urbanisation planifiée, alignés sur les plans locaux de développement, renforceront les infrastructures et le capital humain pour accélérer l'industrialisation des pôles. La politique industrielle pourra exploiter les opportunités liées aux ressources naturelles tout en soutenant l'économie sociale et solidaire du territoire.

### 3.3. Stratégie de gestion de la dette à moyen terme

#### 3.3.1. Objectifs de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2025-2027 <sup>15</sup>

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme de l'État du Sénégal sur la période 2025-2027 consiste principalement à substituer la prépondérance des financements externes par des financements en monnaie locale afin de réduire l'exposition au risque de change et au risque de taux d'intérêt variable. Ainsi, la stratégie de gestion de la dette à moyen terme de l'État du Sénégal sur la période 2025-2027 repose sur les objectifs suivants :

- Comblent les besoins de financement de l'État dans les meilleures conditions de coûts et de risques possibles. Un des objectifs sous-jacents consiste à définir des moyens adaptés afin de lisser le profil de remboursement sur les années 2026 et 2027 (ces années constituent des points de grande attention compte tenu des échéances de l'eurobond émis en euro en 2018 et de celles de titres émis sur le marché domestique) ;
- Accroître la part des financements libellés en monnaie locale, notamment sur le marché financier régional conformément à la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029. Il est ainsi visé un mix de nouveaux financements extérieurs et domestiques à hauteur de 41% et 59% respectivement, à l'horizon 2027 ;
- Diversifier les types de financements en monnaie locale en ayant recours à des financements innovants tels que les diaspora bonds ou les financements à caractère vert, social et durable.

#### 3.3.2. Sources de financement envisagées <sup>16</sup>

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme de l'État du Sénégal sur la période 2025-2027 ambitionne de réaliser une allocation optimale entre financements extérieurs et financements en monnaie locale à travers :

- Le recours au marché financier régional de l'UMOA avec l'émission d'obligations par Appel Public à l'Épargne (APE), l'émission d'Obligations Assimilables au Trésor (OAT) et de Bons Assimilables au Trésor (BAT) sur le marché monétaire ;
- La mobilisation de ressources concessionnelles auprès des bailleurs classiques à travers une sélection rigoureuse de projets à financer ;
- Une diversification géographique des sources de financements extérieurs (Moyen Orient, Asie) ;
- Un accroissement des financements relatifs aux contrats de partenariat Public-privé (PPP).

<sup>15</sup> CNDP - Stratégie de gestion de la dette à moyen terme - 2025-2027

<sup>16</sup> CNDP - Stratégie de gestion de la dette à moyen terme - 2026-2028

### 3.3.3. Gestion active de la dette

La gestion active de la dette de l'État du Sénégal a pour principaux objectifs :

- De soutenir le secteur financier à travers une gestion active de la dette bancaire intérieure grâce au refinancement d'une partie de l'encours tout en limitant l'impact négatif sur la liquidité des banques. Cela permettra la consolidation de l'ensemble des engagements financiers de l'État en monnaie locale ;
- D'accompagner le secteur privé grâce aux apurements des arriérés dus notamment aux secteurs de l'énergie et du BTP. Cela permettra notamment de relancer l'activité économique.

1

2

3

4

5

6



# 4

## FACTEURS DE RISQUE ET MITIGATION

## 4. FACTEURS DE RISQUE ET MITIGATION <sup>17</sup>

### 4.1. Facteurs de risque

---

#### 4.1.1. Risques internes

##### Baisse de la pluviométrie

Le sous-secteur agricole, qui représente 15% du PIB du Sénégal, est largement tributaire d'une bonne pluviométrie. Une baisse des précipitations pourrait entraîner une forte baisse de la production agricole dont dépendent plus de 45% des ménages au Sénégal.

##### Changements climatiques

Le Sénégal, comme bon nombre de pays, est exposé aux phénomènes de changements climatiques (inondations, érosion côtière, sécheresses, etc.). Les risques de catastrophes naturelles et leur degré d'occurrence sont devenus aussi de plus en plus élevés et affectent considérablement l'environnement économique et social des pays concernés.

##### Baisse de la production domestique de pétrole et de gaz

Une baisse de la production de pétrole et de gaz pourrait entraîner des conséquences majeures sur le cadre économique et entraîner des changements importants dans la politique de l'État du Sénégal. À ce titre, une mauvaise évaluation des risques liés à la production de ces hydrocarbures pourrait avoir des effets néfastes sur les prévisions de croissance et de déficit budgétaire. Ainsi, une baisse de la production de pétrole et de gaz, pourrait fortement réduire les recettes budgétisées et liées à ces activités.

#### 4.1.2. Risques externes

##### Hausse des cours mondiaux du pétrole et du gaz

Au Sénégal, le secteur de l'énergie est très dépendant des importations de produits pétroliers qui représentent environ 30% des importations totales, soit 12% du PIB. De ce fait, les chocs sur les cours internationaux des produits énergétiques affectent significativement l'économie sénégalaise en général et le secteur de l'énergie, en particulier.

Les mécanismes d'atténuation de l'État du Sénégal à travers le Fonds de Sécurisation des Importations des Produits Pétroliers (FSIPP) et du prélèvement de soutien à l'énergie permettent de ne pas répercuter les fluctuations de cours dans l'économie réelle. Ainsi, une progression des cours mondiaux de pétrole et de gaz pourrait entraîner une hausse des subventions énergétiques octroyées par l'État du Sénégal.

---

<sup>17</sup> Ministère des Finances et du Budget - Déclaration sur les risques budgétaires - 2025

## Renchérissement des cours des produits alimentaires

Selon le dernier rapport Commodity Markets Outlook de la Banque mondiale, les prix mondiaux des produits de base en 2025 devraient tomber à leur plus bas niveau depuis cinq ans, dans un contexte de surabondance de pétrole. Les produits alimentaires représentent près de la moitié (49,6%) du poids du panier moyen de consommation au Sénégal. Ainsi, l'avènement de chocs des prix des denrées alimentaires au niveau international conduit inéluctablement au renchérissement des produits locaux. Les deux dernières années, les intempéries survenues dans le monde (sites de production agricoles), conjuguées aux perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, ont conduit au renchérissement des cours internationaux et, par ricochet, à une forte hausse des prix des produits alimentaires domestiques (15,1% en 2022 à 7,0% en 2023). Cette situation affecterait ainsi vigoureusement le pouvoir d'achat des ménages sénégalais.

### 4.1.3. Risques liés à la dette publique et aux garanties

#### Couverture partielle des besoins de financement

En février 2025, les agences de notation Moody's et S&P ont successivement abaissé les notations d'émetteur à long terme de l'État du Sénégal (B1 à B3 avec une perspective négative pour Moody's, B+ à B avec une perspective négative pour S&P). En juillet 2025, S&P a procédé à une révision de la notation souveraine du Sénégal, désormais établie à B- avec une perspective négative. En octobre 2025, Moody's a opéré une seconde baisse de B3 à Caa1. Cette dégradation de la notation de l'État fait suite à la publication du rapport de la Cour des Comptes du Sénégal qui a constaté un endettement et un déficit public plus importants qu'initialement annoncé (un déficit public en moyenne à 11,23% du PIB sur la période 2019-2023 et une dette publique représentant en moyenne 83,47% du PIB sur la période 2019-2023). En effet, l'audit a révélé que les déficits budgétaires réels (en % du PIB) intégrant les dépenses sur prêts projets dans leur intégralité et les dépenses extrabudgétaires non initialement prises en compte ont varié entre 9,17% et 12,65% sur la période 2019-2023. La suspension du programme avec le FMI rend difficile aussi la mobilisation de capitaux sur le marché international.

#### Risque de refinancement

Ce risque mesure l'exposition de l'État à refinancer sa dette en contractant d'autres emprunts à des conditions raisonnables. Il s'agit d'évaluer le risque que la dette soit refinancée à un coût très élevé et, dans des cas extrêmes, qu'elle ne puisse pas être refinancée du tout. La structure des échéances (ou échéancier de remboursement) de la dette publique est une source importante d'identification du risque de refinancement. À fin 2024, le risque de refinancement est plus ou moins maîtrisé avec des durées moyennes d'échéance de 3,2 ans pour la dette intérieure et de 7,2 ans pour la dette extérieure, soit une durée moyenne des échéances moyennes de la dette totale de 6 ans.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt concerne l'exposition à l'évolution des taux d'intérêt pouvant impacter le montant du service de la dette budgétisée. Le taux d'intérêt implicite moyen pondéré du portefeuille de la dette extérieure ressort à 3% à fin décembre 2024 et environ 32% de ce stock sont à taux variable. Même si une tendance baissière est notée sur certains taux de référence tels que l'Euribor, l'exposition au taux d'intérêt variable est non négligeable avec des taux SOFR toujours élevés (taux SOFR à 4,35% au 30/05/2025). Ainsi, toute augmentation des taux de référence, particulièrement l'Euribor, pourrait entraîner une hausse du service en 2025. À ce titre, le recours, à l'avenir, aux prêts commerciaux indexés sur les taux d'intérêt variables qui pourrait engendrer une incidence plus considérable devrait être limité.

## Risque de change

Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette budgétisée du fait des variations de taux de change. À fin décembre 2024, près de 65,93% du portefeuille de la dette publique est libellé en devises étrangères. Même si ce risque est atténué par la part de l'euro qui a une parité fixe (43,4%), la part du dollar et des devises apparentées (22,5%) constitue un facteur de vulnérabilité. Le service de la dette existante libellée en devises autres que l'euro pour l'année 2025 représente 22,4%. Toute appréciation de 1% des devises par rapport au FCFA ou à l'euro entraînerait une hausse du service. Le risque de change est géré de façon proactive à travers un recours croissant aux opérations de SWAP de devises et une préférence accordée aux nouvelles sources d'endettement extérieur en euros.

## Risques liés à l'émission de garanties publiques

L'émission de garanties constitue une source de risque budgétaire, en cas d'appel pour le remboursement des prêts adossés aux dites garanties. À fin décembre 2024, la dette garantie ressort à près de 653,7 milliards de FCFA (3,3% du PIB) contre 570 milliards de FCFA (3% du PIB) en fin 2023, soit une hausse de l'ordre de 14,7%. Le recours croissant aux PPP, attendu dans le cadre de la mise en œuvre des prochains programmes d'investissements, pourrait accroître les garanties y afférentes et induire une plus grande exposition budgétaire.

## 4.2. Mitigations

### Mesures d'atténuation de la baisse de la production agricole

L'État a pris les dispositions pour mettre en place un stock de sécurité de semences susceptibles d'être distribuées aux paysans en cas de retard ou de pause pluviométrique longue. En outre, l'African Risk Capacity (ARC) et la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) permettent de dédommager éventuellement les sinistrés en matière de production agricole. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et à la Résilience (CSAR) veillera à mobiliser un stock conséquent de céréales en faveur des populations vulnérables dans les zones qui seront jugées critiques.

### Mesures d'adaptation face aux changements climatiques

L'option des autorités sénégalaises a été de développer des politiques d'adaptation pour faire face aux changements climatiques. En effet, conformément aux accords de Paris lors de la COP 21 de 2015, le Sénégal a mis en place, en 2020, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2020). L'objectif général du CDN est de prendre des mesures d'adaptation concernant : (i) le renforcement de la résilience des écosystèmes ; (ii) la gestion intégrée des zones côtières ; (iii) le management des ressources en eau ; (iv) la gestion durable des ressources halieutiques ; (v) la gestion des risques dans le secteur agricole et (vi) la lutte contre les inondations. Une évaluation des coûts globaux de la CDN est estimée à 4,3 milliards de dollars, soit 10,0% du PIB du Sénégal.

### Mesures d'atténuation de la fluctuation des cours du baril

L'État du Sénégal a signé un décret n°2006-953 du 26 septembre 2006 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP). Ce décret prévoit l'abondement d'un fonds qui permet de prendre en charge les fluctuations du cours du baril. En outre, avec la loi sur la gestion des ressources d'hydrocarbures, il a été mis en place un fonds de stabilisation d'un montant de 14 432 690 000 <sup>FCFA</sup> dont les ressources peuvent être mobilisées au profit du budget général, en cas de fluctuation défavorable des recettes effectives.

### Mesures d'atténuation de la flambée des prix

Dans le cadre de la lutte contre la flambée des prix à la consommation qui est une réalité au niveau mondial et, en particulier, dans l'espace UEMOA, le gouvernement a pris, en juin 2024, d'importantes mesures pour atténuer le renchérissement du coût de la vie. Ces mesures de soutien à la production agricole, de régulation des marchés et des produits stratégiques (riz, huile raffinée, sucre cristallisé, pain, etc.) devraient favoriser un approvisionnement correct des marchés. Par ailleurs, l'État maintient les mesures fiscales et budgétaires pour les produits stratégiques.

### Mesures d'atténuation de la hausse de la dette publique et de celle du déficit public

Une matrice de mesures correctives a été adoptée par l'État du Sénégal afin de ramener la dette publique à moins de 70% du PIB dans un horizon raisonnable et le déficit public à 3% du PIB (à l'horizon 2027) à travers une trajectoire de consolidation budgétaire portée par des mesures d'accroissement des recettes et de rationalisation des dépenses. Parmi les mesures prises, on peut citer :

- L'accélération de la consolidation budgétaire qui prévoit une réduction du déficit public de 4,5 points de pourcentage du PIB en 2025 (7,8% du PIB) ;
- La hausse des recettes intérieures. En effet, le 20 mai 2025, le comité de pilotage chargé de la réforme du code général des impôts a été installé et présidé par Monsieur le Premier Ministre du Sénégal.
- L'objectif de ce chantier est de moderniser et de rendre plus efficiente la gouvernance fiscale en renforçant la capacité de mobilisation de ressources internes. D'autre part, le code des douanes est en cours de révision et devrait contribuer également à accroître les ressources internes ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale : selon le budget rectificatif 2025, le taux de pression fiscale devrait s'établir à 18,9% en 2025 contre un taux de 17,8% dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2024.
- La rationalisation des dépenses publiques qui s'inscrit dans l'élaboration en cours d'une nouvelle stratégie visant à améliorer l'efficacité de la dépense, à renforcer la soutenabilité budgétaire et à assurer une allocation optimale des ressources publiques ;
- Le ciblage des subventions pour le secteur de l'énergie (les subventions au secteur de l'énergie devraient représenter 1% du PIB dans les années à venir contre environ 6% du PIB en 2022) ;
- Une meilleure efficacité et efficacité des investissements publics



# 5

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR

## 5. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR <sup>18</sup>

### 5.1. Présentation générale de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) est une direction du Ministère des Finances et du Budget (MFB).

Les activités de la DGCPT couvrent l'ensemble du territoire national et 94 représentations diplomatiques à l'étranger couvertes par 54 postes comptables, logés pour la plupart dans les représentations diplomatiques, sont répartis en Afrique (24), en Amérique (4), en Asie (14) et en Europe (12).

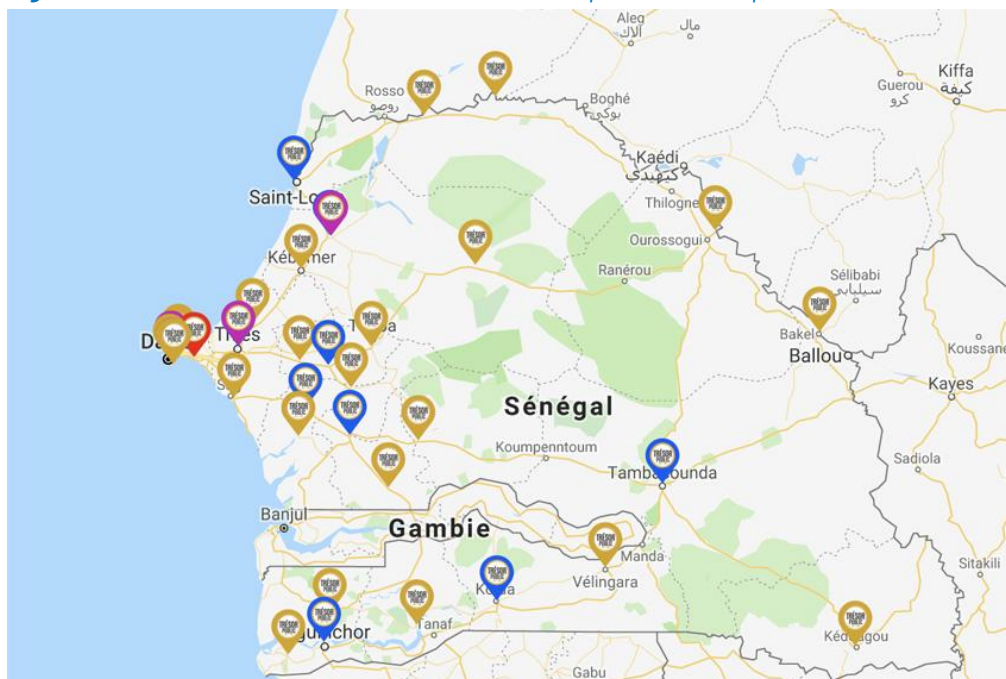
Au niveau national, le Trésor public comprend sept (7) directions administratives, cinq (5) directions comptables centrales, neuf (9) trésoreries paieries régionales, dix-neuf (19) perceptions régionales, sept (7) perceptions de Dakar et sept (7) recettes perceptions municipales.

Ces directions comptables polarisent : À Dakar, quatre (7) perceptions avec la création de la nouvelle perception de Keur Massar, une (1) paierie et une (1) recette perception municipale. Dans les autres régions, seize (16) perceptions avec la création de la perception de Kounghoul et six (6) recettes perceptions municipales.

À l'international, le réseau du Trésor est constitué de 55 postes comptables, qui sont logés pour la plupart dans les représentations diplomatiques. Ils sont ainsi répartis :

- Afrique (25), Amérique (4), Asie (14) et Europe (12) ;
- Au 31 décembre 2023, l'effectif total des agents de l'État de la DGCPT est de 1 032.

**Figure 8 : Réseau de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)**



Source : DGCPT - Rapport d'activité - 2024

<sup>18</sup> DGCPT

La DGCPT se charge de l'élaboration, en collaboration avec les départements ministériels et les services concernés du Ministère des Finances et du Budget, des règles et des procédures relatives à l'exécution et à la comptabilisation des recettes et des dépenses publiques, ainsi que du contrôle de la conformité des opérations des comptables publics. Parmi les activités clés de la direction, on peut noter :

- L'exécution des opérations de recettes, à l'exception de celles dont l'exécution est confiée, expressément, à d'autres administrations, des dépenses du budget général, des budgets annexes, des comptes spéciaux du Trésor et des budgets des collectivités locales ;
- L'exécution de toutes opérations de trésorerie et, d'une manière générale, de toutes opérations financières de l'État et des autres collectivités publiques, à l'exception de celles dont l'exécution est expressément confiée à d'autres administrations ;
- La gestion du portefeuille de l'État et, le cas échéant, des autres collectivités publiques ;
- La supervision des entreprises du secteur parapublic et des participations de l'État ;
- La gestion de la dette publique.

À cet effet, la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor :

- Élabore les textes portant réglementation de la comptabilité publique ;
- Prépare les instructions/circulaires relatives à l'exécution des opérations des comptables publics ;
- Veille à l'équilibre permanent de la trésorerie de l'État et des collectivités locales ;
- Contrôle et centralise les opérations faites pour le compte du Trésor et des organismes publics par les comptables spéciaux ;
- Contrôle la conformité des comptes des comptables supérieurs avec ceux de l'ordonnateur ;
- Gère le compte unique du Trésor à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Tient la comptabilité de l'État et des collectivités locales ;
- Élabore et met en application les plans comptables de l'État et des collectivités locales ;
- Assure la garde et la conservation des deniers, valeurs et titres appartenant ou confiés à l'État, et aux collectivités locales ;
- Reçoit copies des états financiers des établissements publics et autres organismes dotés de comptables publics, transmis à la Cour des Comptes par les comptables de ces organismes, ainsi que de tous documents financiers nécessaires à ses activités d'études, d'analyse et de suivi du secteur ;
- Assure, en cours d'année, le suivi de l'exécution des opérations financières des comptables des établissements publics ;
- Impulse, coordonne et contrôle les activités des directions et services qui la composent.

1

2

3

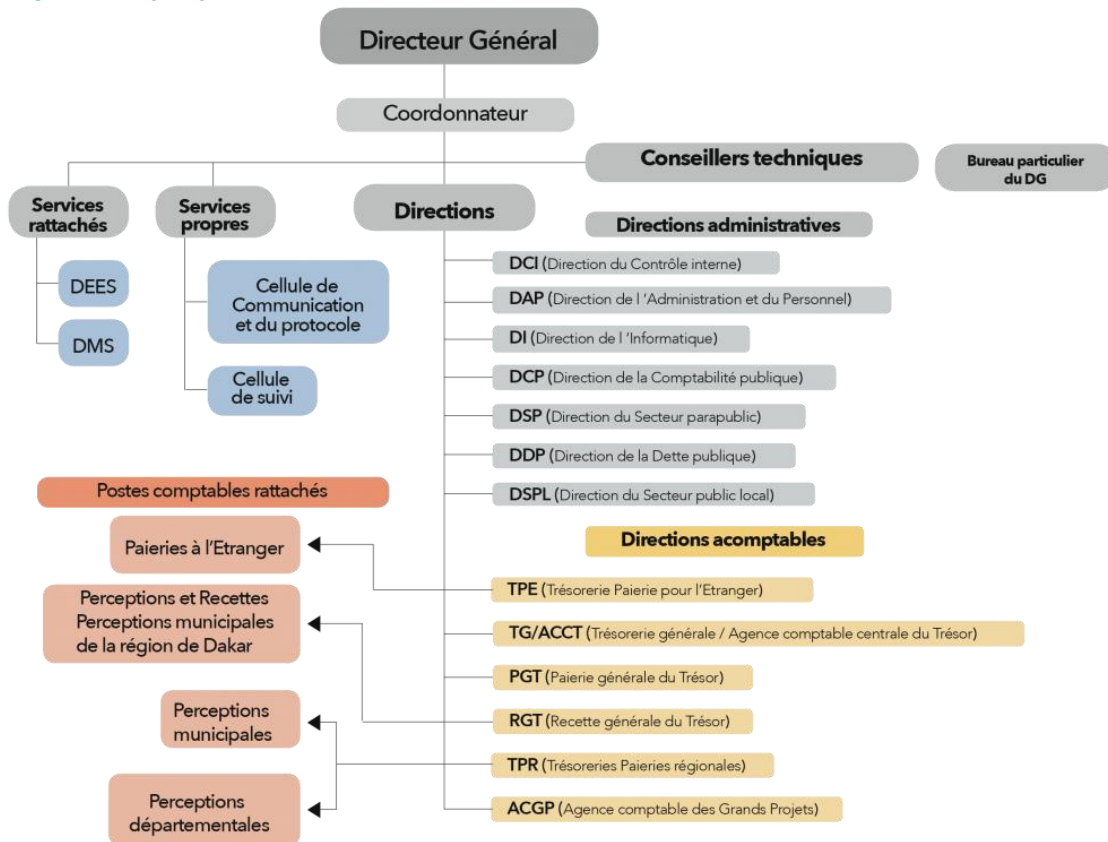
4

5

6

## 5.2. Organisation de la DGCP

Figure 9 : Organigramme de la DGCP



Source : DGCP

## 5.3. Interventions sur le marché financier régional

Le Sénégal intervient régulièrement sur les marchés financier et monétaire de l'UEMOA. En 2024, l'État du Sénégal a réalisé 50 émissions, comprenant 21 émissions d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) et 29 émissions de Bons Assimilables du Trésor (BAT). Les OAT ont totalisé un montant de 382,07 milliards de FCFA, tandis que les BAT s'élèvent à 550 milliards de FCFA.

L'État du Sénégal a également effectué une intervention sur le marché financier régional en janvier 2024, sous forme d'émissions simultanées par Appel Public à l'Épargne (APE) pour lesquelles il a pu mobiliser plus de 265,7 milliards de FCFA sur des maturités de 5, 7 et 10 ans. Entre janvier et octobre 2025, l'État du Sénégal a réalisé 26 levées de fonds sur le marché monétaire pour un total de 1 739,68 milliards de FCFA<sup>19</sup> dont 1 230,25 milliards de FCFA en Obligations Assimilables du Trésor (OAT) et 509,43 milliards de FCFA en Bons Assimilables du Trésor (BAT).

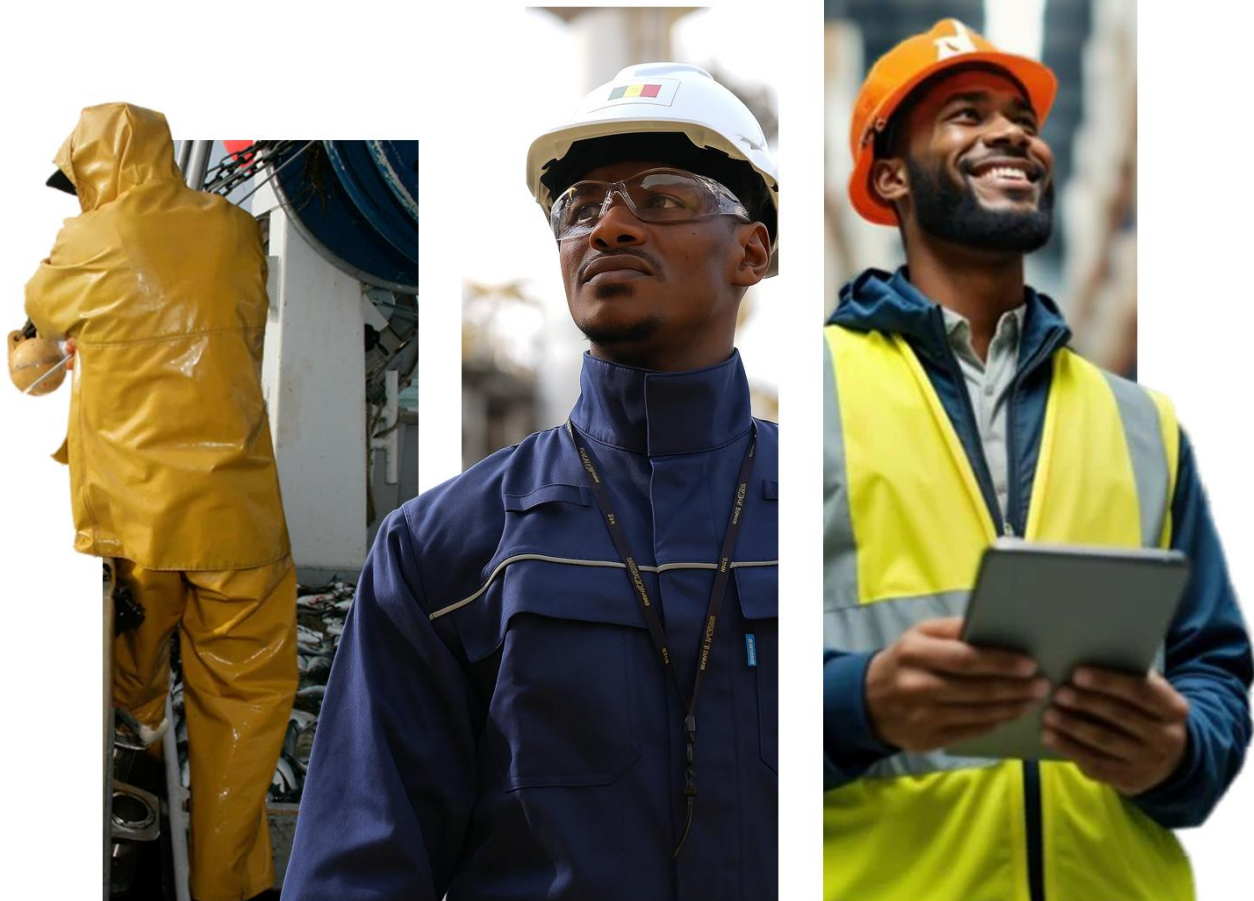
Depuis le début de l'année 2025, l'État du Sénégal a effectué trois (3) interventions sur le marché financier régional, sous forme d'émissions simultanées par Appel Public à l'Épargne (APE) pour lesquelles il a pu mobiliser 1 235,2 milliards de FCFA sur des maturités de 3, 5, 7 et 10 ans.

<sup>19</sup> UMOA-Titres

**Tableau 7 : Historique des levées de fonds de l'État du Sénégal sur le marché financier régional**

Intitulé de l'opération	Type d'obligation	Année d'émission	Durée	Montant levé (FCFA)	Nominal (FCFA)	Taux facial
<b>TOTAL</b>				<b>3 139 928 150 000</b>		
État du Sénégal 5,50% 2005-2010	Classique	2005	5 ans	45 000 000 000	10 000	5,50%
État du Sénégal 5,50% 2007-2012	Classique	2007	5 ans	55 166 210 000	10 000	5,50%
État du Sénégal 6,75% 2010-2015	Classique	2010	5 ans	76 800 000 000	10 000	6,75%
État du Sénégal 6,75% 2010-2015	Classique	2010	5 ans	76 800 000 000	10 000	6,75%
État du Sénégal 6,70% 2012-2019	Classique	2012	7 ans	88 103 000 000	10 000	6,70%
État du Sénégal 6,50% 2013-2023	Classique	2013	10 ans	66 937 180 000	10 000	6,50%
Sukuk État du Sénégal 6,25% 2014-2018	Islamique	2014	4 ans	107 000 000 000	10 000	6,25%
État du Sénégal 6,30% 2015-2025	Classique	2015	10 ans	100 200 000 000	10 000	6,30%
Sukuk État du Sénégal 6,00% 2016-2026	Islamique	2016	10 ans	200 000 000 000	10 000	6,00%
Sukuk IJARA SOGEPA 5,80% 2022-2029	Islamique	2022	7 ans		10 000	5,80%
Sukuk IJARA SOGEPA 5,95% 2022-2032	Islamique	2022	10 ans	330 001 000 000	10 000	5,95%
Sukuk IJARA SOGEPA 6,10% 2022-2037	Islamique	2022	15 ans		10 000	6,10%
État du Sénégal 5,95% 2022-2034	Classique	2022	12 ans	150 000 000 000	10 000	5,95%
État du Sénégal 6,00% 2023-2028	Classique	2023	5 ans		10 000	6,00%
État du Sénégal 6,15% 2023-2030	Classique	2023	7 ans	204 860 000 000	10 000	6,15%
État du Sénégal 6,35% 2023-2033	Classique	2023	10 ans		10 000	6,35%
État du Sénégal 6,15% 2023-2028	Classique	2023	5 ans		10 000	6,15%
État du Sénégal 6,30% 2023-2030	Classique	2023	7 ans	138 267 000 000	10 000	6,30%
État du Sénégal 6,50% 2023-2033	Classique	2023	10 ans		10 000	6,50%
État du Sénégal 6,25% 2024-2029	Classique	2024	5 ans		10 000	6,25%
État du Sénégal 6,45% 2024-2031	Classique	2024	7 ans	265 639 960 000	10 000	6,45%
État du Sénégal 6,65% 2024-2034	Classique	2024	10 ans		10 000	6,65%
État du Sénégal 6,40% 2025-2028	Classique	2025	3 ans		10 000	6,40%
État du Sénégal 6,60% 2025-2030	Classique	2025	5 ans	416 624 180 000	10 000	6,60%
État du Sénégal 6,75% 2025-2032	Classique	2025	7 ans		10 000	6,75%
État du Sénégal 6,95% 2025-2035	Classique	2025	10 ans		10 000	6,95%
État du Sénégal 6,40% 2025-2028	Classique	2025	3 ans		10 000	6,40%
État du Sénégal 6,60% 2025-2030	Classique	2025	5 ans	364 000 000 000	10 000	6,60%
État du Sénégal 6,75% 2025-2032	Classique	2025	7 ans		10 000	6,75%
État du Sénégal 6,95% 2025-2035	Classique	2025	10 ans		10 000	6,95%
État du Sénégal 6,40% 2025-2028	Classique	2025	3 ans		10 000	6,40%
État du Sénégal 6,60% 2025-2030	Classique	2025	5 ans	454 529 620 000	10 000	6,60%
État du Sénégal 6,75% 2025-2032	Classique	2025	7 ans		10 000	6,75%
État du Sénégal 6,95% 2025-2035	Classique	2025	10 ans		10 000	6,95%

Source : ABCO, Invictus Capital & Finance



# 6

## PRÉSENTATION DU CONSORTIUM

## 6. PRÉSENTATION DU CONSORTIUM

### 6.1. Présentation des arrangeurs principaux et des chefs de file

#### 6.1.1. Présentation d'ABCO



ABCO est une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) au capital d'un milliard (1 000 000 000) de FCFA, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous le numéro « SGI/2016-02 » dont le siège se trouve à Dakar, au Sénégal.

ABCO a pour objet d'accompagner les États, les entreprises, les institutionnels privés et publics et les particuliers de la zone de l'UEMOA et à l'international en leur offrant des produits et services financiers innovants et personnalisés.

Les principaux services offerts par ABCO sont les suivants :

- La structuration des emprunts obligataires dans toute la zone UEMOA pour les émetteurs souverains et les entreprises ;
- Le courtage en produits de placement au niveau de la BRVM et sur le marché monétaire ;
- La gestion d'actifs financiers ;
- La planification financière de la retraite et des investissements spéciaux ;
- Le placement privé ;
- La conservation et la tenue de comptes-titres auprès du DC/BR et de la BCEAO ;
- L'introduction en bourse des sociétés ;
- La structuration et l'arrangement de financement pour les États et les entreprises ;
- L'évaluation financière des entreprises ;
- La planification stratégique ;
- L'optimisation financière de la trésorerie des entreprises ;
- La levée de fonds en bilatéral pour le compte des gouvernements, des collectivités locales et des entreprises publiques et privées.

Tableau 8 : Fiche signalétique d'ABCO

<b>Dénomination</b>	ABCO
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme avec conseil d'administration
<b>Siège social</b>	Résidence Moumtazz, Avenue Cheikh Anta Diop, Mermoz 2 <sup>ème</sup> porte, Dakar, Sénégal
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet, tant au Sénégal qu'à l'étranger et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de négociateur de valeurs mobilières cotées pour le compte de tiers ;</li> <li>• Les activités de teneur de comptes / conservateurs ;</li> <li>• Le placement de titres émis ou à émettre sur le marché financier régional de l'UMOA ou sur tout autre marché admis par l'Autorité des Marchés Financiers l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).</li> </ul> <p>Et à titre d'activités connexes, la société est admise à exercer, dans le respect des règles spécifiques édictées par l'AMF-UMOA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion sous mandat ;</li> <li>• Le conseil en ingénierie financière ;</li> <li>• L'arrangement et la structuration d'opérations financières ;</li> <li>• La prise ferme de titres à émettre sur le marché financier régional de l'UMOA ;</li> <li>• Le dépositaire d'Organisme de Placement Collectif (OPC) agréé sur le marché financier régional de l'UMOA ;</li> <li>• Le listing sponsor.</li> </ul>
<b>Capital social</b>	1 000 000 000 <sup>FCFA</sup>
<b>RCCM</b>	SN DKR 2023 M 51269
<b>Agrément en qualité de SGI</b>	SGI/2016-02
<b>Site internet</b>	www.abco.sn

Source : ABCO

## 6.1.2. Présentation d'Invictus Capital & Finance



Invictus Capital & Finance (ICF) est une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) au capital d'un milliard soixante-dix millions (1 070 000 000) de FCFA, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous le numéro « SGI/2019-02 » dont le siège se trouve à Dakar, au Sénégal.

Invictus Capital & Finance (ICF) a pour objet d'accompagner les entreprises, les gouvernements, les collectivités, les institutions financières et les particuliers à travers des services financiers adaptés. Elle offre des services de gestion et d'intermédiation dans les opérations financières et dans divers secteurs et intervient aussi bien sur les opérations du marché financier que sur les opérations hors marché. Elle compte en son sein une équipe de professionnels de la finance ayant capitalisé des années d'expérience dans le marché financier régional et également au niveau du secteur bancaire.

**Tableau 9 : Fiche signalétique d'Invictus Capital & Finance**

<b>Dénomination</b>	<b>Invictus Capital &amp; Finance</b>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme avec conseil d'administration
<b>Siège social</b>	12 <sup>ème</sup> étage, Immeuble Rey Tall AMAR, 21, Avenue du Président Lamine GUEYE x Dodds, Dakar, Sénégal
<b>Objet social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute opération de négociation et de conservation de valeurs mobilières et assimilées, inscrite sur le marché financier régional de l'UEMOA ;</li> <li>• Toute opération de structuration et de placement sur le marché financier régional de l'UEMOA ;</li> <li>• Toute opération de conseil financier et de structuration en capital : Fusion-acquisition, cessions, augmentation de capital ;</li> <li>• Toute opération de conseil financier et de structuration en dettes : Appel Public à l'Épargne (APE) ;</li> <li>• Placement privé, syndication bancaire.</li> </ul>
<b>Capital social</b>	1 070 000 000 FCFA
<b>RCCM</b>	SN DKR 2018 B 11504
<b>Agrément en qualité de SGI</b>	SGI/2019-02
<b>Site internet</b>	www.invictuscapfin.com

Source : Invictus Capital & Finance

1

2

3

4

5

6

## 6.2. Présentation des co-arrangeurs

### 6.2.1. Présentation d'Everest Finance



Everest Finance est une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) sise à Dakar au Sénégal, au capital d'un milliard (1 000 000 000) de FCFA et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous le numéro SGI/2016-01. Forte d'une décennie d'expérience dans les métiers de la finance, Everest Finance se positionne dans le conseil et l'accompagnement des acteurs économiques de la sous-région aussi bien dans le secteur privé que public, en structuration et exécution d'opérations de levées de fonds. Son ambition est de soutenir tous les acteurs de l'économie locale, publics comme privés, en tant que leader de référence dans les opérations de marché et d'ingénierie financière dans la zone UEMOA à travers ses offres de services sur mesure et adaptées aux contraintes des marchés africains.

*Tableau 10 : Fiche signalétique d'Everest Finance*

<b>Dénomination</b>	<b>Everest Finance</b>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme avec conseil d'administration
<b>Siège social</b>	18, Boulevard de la République Immeuble Platinum, Dakar, Sénégal
<b>Objet social</b>	<p>Everest Finance a pour objet, tant au Sénégal qu'à l'étranger et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de négociateur de valeurs mobilières cotées pour le compte de tiers ;</li> <li>• Les activités de teneur de comptes / conservateurs ;</li> <li>• Le placement de titres émis ou à émettre sur le marché financier régional de l'UMOA ou sur tout autre marché admis par l'Autorité des Marchés Financiers l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).</li> </ul> <p>Et à titre d'activités connexes, Everest Finance est admise à exercer, dans le respect des règles spécifiques édictées par l'AMF-UMOA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion sous mandat ;</li> <li>• Le conseil en ingénierie financière ;</li> <li>• L'arrangement et la structuration d'opérations financières ;</li> <li>• La prise ferme de titres à émettre sur le marché financier régional de l'UMOA ;</li> <li>• Le dépositaire d'Organisme de Placement Collectif (OPC) agréé sur le marché financier régional de l'UMOA ;</li> <li>• Le listing sponsor.</li> </ul>
<b>Capital social</b>	1 000 000 000 FCFA
<b>RCCM</b>	SN DKR 2023 M 5240
<b>Agrément en qualité de SGI</b>	SGI/2016-01
<b>Site internet</b>	<a href="https://everestfin.com">https://everestfin.com</a>

Source : Everest Finance

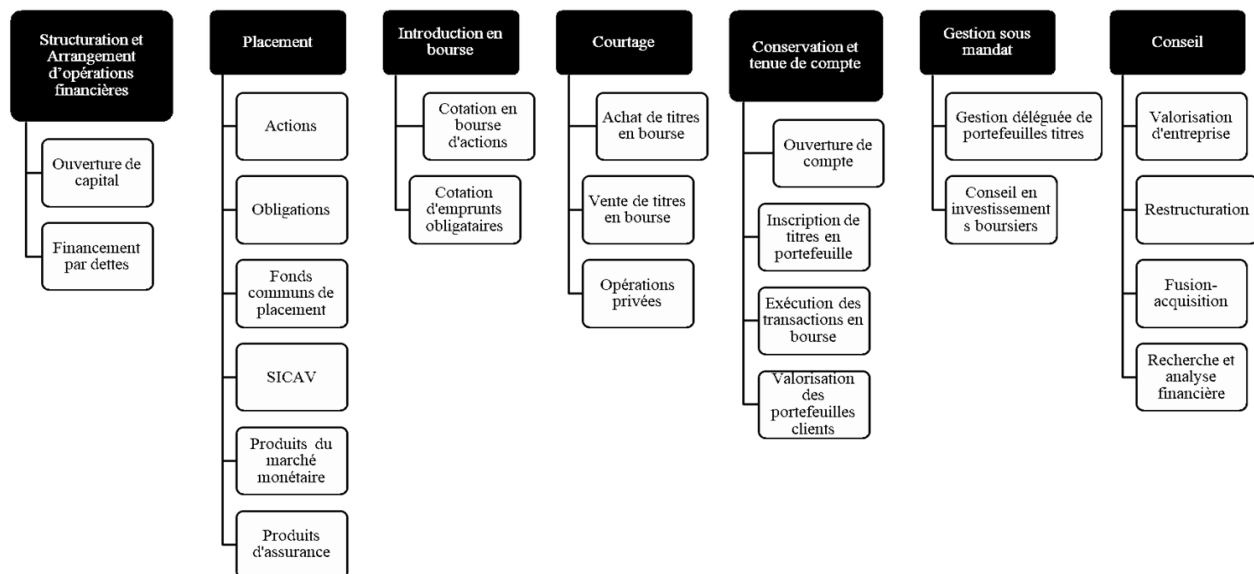
## 6.2.2. Présentation de FGI



Finance Gestion et Intermédiation (FGI) est une Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), sous le numéro SGI/2019-01.

Animée par des valeurs d'engagement, de réactivité et de créativité, de rigueur, d'intégrité, de confidentialité et d'indépendance, FGI se veut un partenaire de référence pour les États, les entreprises, les institutions privées et publiques ainsi que les particuliers, qu'ils résident ou non dans la zone UEMOA.

Notre ambition est d'offrir des solutions innovantes et sur mesure, répondant aux besoins spécifiques de nos clients, qu'il s'agisse de financements structurés ou de placements financiers, comme présenté ci-après :



1

2

3

4

5

6

Tableau 11 : Fiche signalétique de FGI

<b>Dénomination</b>	<b>Finance Gestion et Intermédiation (FGI)</b>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme avec conseil d'administration
<b>Siège social</b>	1 <sup>er</sup> étage, Immeuble EPI, Boulevard du Sud x Rue 1, Point E, Dakar, Sénégal
<b>Objet social</b>	<p>FGI a pour objet, tant au Sénégal qu'à l'étranger et sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités de négociateur de valeurs mobilières cotées pour le compte de tiers ;</li> <li>• Les activités de teneur de comptes / conservateur ;</li> <li>• Le placement de titres émis ou à émettre sur le marché financier régional de l'UMOA ou sur tout autre marché admis par l'Autorité des Marchés Financiers l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).</li> </ul> <p>Et à titre d'activités connexes, FGI est admise à exercer, dans le respect des règles spécifiques édictées par l'AMF-UMOA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion sous mandat ;</li> <li>• Le conseil en ingénierie financière ;</li> <li>• L'arrangement et la structuration d'opérations financières ;</li> <li>• La prise ferme de titres à émettre sur le marché financier régional de l'UMOA ;</li> <li>• Le dépositaire d'Organisme de Placement Collectif (OPC) agréé sur le marché financier régional de l'UMOA ;</li> <li>• Le listing sponsor.</li> </ul>
<b>Capital social</b>	1 000 000 000 <sup>FCFA</sup>
<b>RCCM</b>	SN DKR 2023 M 382
<b>Agrément en qualité de SGI</b>	SGI/2019-01
<b>Site internet</b>	www.fgi-bourse.com

Source : FGI

### 6.2.3. Présentation de Société Générale Sénégal



Banque de référence au Sénégal, Société Générale Sénégal exerce depuis 1962 à travers son réseau d'agences qui fait d'elle une banque de proximité. Elle intervient dans tous les secteurs de l'économie sénégalaise, se positionnant ainsi en acteur majeur du développement. Grâce à un modèle de banque universelle, elle offre un large spectre de produits et de services. L'innovation commerciale et technologique est au cœur de sa stratégie de développement, et elle met à disposition des investisseurs des solutions appropriées afin de les accompagner pleinement dans leurs projets d'internationalisation.

Tableau 12 : Fiche signalétique de Société Générale Sénégal

Dénomination	Société Générale Sénégal
Forme juridique	Société anonyme avec conseil d'administration
Siège social	19, Avenue Léopold Sédar Senghor, Dakar, Sénégal
Capital social	20 000 000 000 <sup>FCFA</sup>
RCCM	SN DKR 1962 B 7008
Site internet	<a href="https://societegenerale.sn/fr/">https://societegenerale.sn/fr/</a>

Source : Société Générale Sénégal

## 6.3. Présentation des co-chefs de file

### 6.3.1. Présentation d'Everest Finance



Voir paragraphe ci-dessous : « 6.2.1. Présentation d'Everest Finance ».

### 6.3.1. Présentation de FGI



Voir paragraphe ci-dessous : « 6.2.2. Présentation de FGI ».

### 6.3.3. Présentation de Société Générale Sénégal



Société Générale Capital Securities West Africa est la filiale du groupe Société Générale en charge de la gestion et de l'intermédiation sur le marché financier régional de la zone UEMOA.

Elle intervient auprès des gouvernements, des institutionnels, des entreprises et des particuliers pour leur apporter des solutions innovantes à leurs besoins de financement et d'investissement.

S'appuyant sur les pôles d'expertises mondialement reconnus du groupe Société Générale et sur les meilleures technologies du marché, Société Générale Capital Securities West Africa délivre au quotidien à plus de 16 000 clients des services conformes aux standards internationaux des marchés financiers.

Par sa présence sur le marché financier de l'UEMOA, le groupe Société Générale réaffirme son engagement aux côtés des marchés émergents et sa place en tant que partenaire de référence dans le développement des économies en Afrique subsaharienne.

**Tableau 13** : Fiche signalétique de Société Générale Capital Securities West Africa

<b>Dénomination</b>	<b>Société Générale Capital Securities West Africa</b>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme avec conseil d'administration
<b>Siège social</b>	2 <sup>ème</sup> étage, Ivoire Trade Center Tour A, Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire
<b>Capital social</b>	1 000 000 000 FCFA
<b>RCCM</b>	CI ABJ 1998 B 223991
<b>Agrément en qualité de SGI</b>	SGI-15/12/0009/97
<b>Site internet</b>	<a href="https://entreprises.societegenerale.ci/fr/">https://entreprises.societegenerale.ci/fr/</a>

**Source** : Société Générale Capital Securities West Africa

## ANNEXE

### Autorisation du Ministère des Finances et du Budget

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un peuple – Un But – Une Foi*

.....  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET

Dakar, le

17 NOV. 2025 04 1 008

Arrêté n° ..... MFB/DGCPT/DDP  
portant ouverture d'une émission  
d'obligations, par Appel Public à  
l'Épargne sur le marché financier  
de l'UEMOA

#### LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi n° 2016-34 du 23 décembre 2016 ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-948 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2025 - 1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU l'arrêté n° 011049 du 26 juin 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de la Dette publique ;

VU l'arrêté n° 011050 du 26 juin 2020 portant approbation du Manuel de procédures du Comité national de la Dette publique ;

VU l'arrêté n° 020737 MFB/DGCPT/DDP du 06 juin 2025 portant ouverture d'une émission d'obligations par Appel public à l'Épargne sur le marché financier de l'UEMOA.

## ARRÊTE :

**Article 1** : Une émission d'obligations par Appel Public à l'Épargne est ouverte sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) avec les caractéristiques ci-après :

Montant à mobiliser : 400 milliards FCFA

Taux et maturité : 6,40% à 3 ans, avec un remboursement in fine

6,60% à 5 ans avec 1 an de différé

6,75% à 7 ans avec 2 ans de différé

6,95% à 10 ans avec 2 ans de différé

**Article 2** : Il sera émis, à cet effet, les obligations d'une valeur unitaire de dix mille (10.000) francs CFA. Le remboursement sera semi-annuel, après les périodes de différé respectives.

**Article 3** : Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et le Directeur général du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera.

  
**Cheikh DIBA**  


### Ampliations :

- PRIMATURE ;
- SG/PR ;
- SGG ;
- MFB/CAB ;
- MFB/IGF ;
- MFB/DGCPT ;
- MFB/DGB ;
- MFB/AJE ;
- MFB/CNDP ;
- JORS ;
- ARCHIVES.

# Sénégal 2050

AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION



Émetteur



Arrangeurs



Co-arrangeurs



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
SENEGAL

Chefs de file



Co-chefs de file



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA